

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.  
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE :** Nos importations de céréales. par M. Léopold Frateur. — Le bilan de dix années de politique douanière en Belgique, par M. Georges De Leener. — La situation économique de la Belgique (août-septembre 1933). — Chronique : L'équilibre budgétaire en 1933 et 1934. Frappe de pièces de 20 francs en argent en Belgique. Le marché du blé. — Statistiques.

## NOS IMPORTATIONS DE CÉRÉALES

par M. Léopold Frateur,

Professeur à l'Université de Louvain.

Depuis la débâcle produite dans les cours des céréales vers 1880 par les importations massives de produits bon marché venant d'outre-océan, notre agriculture a dû s'orienter progressivement vers la production de produits agricoles à valeur intrinsèque élevée: produits animaux, produits horticoles, produits à destination industrielle, etc. Il s'est créé ainsi, à côté de l'industrie mécanique, une industrie agricole tâchant de fabriquer des produits animaux ou végétaux destinés au marché intérieur ou mondial, et incorporant le maximum de main-d'œuvre intelligente. En voici un exemple typique. La valeur de production brute d'un hectare de froment est, paille comprise, d'environ 4.000 francs l'hectare, celle d'un hectare de witloof

d'environ 17.000 francs. En déduisant pour les deux productions les postes non productifs pour l'économie nationale: usure du matériel, fumures, semences, etc., leur valeur productive argent n'est plus que de 1.200 francs pour le froment, alors qu'elle est de 12.500 francs pour le witloof. Les conditions spéciales imposées à notre production agricole nécessitent, par conséquent, l'importation de grandes quantités de céréales. Cette importation est indispensable, et pour l'alimentation de notre population, et pour les opérations de transformation et de valorisation opérées par l'agriculture et les industries connexes. Le tableau suivant renseigne les quantités de céréales nécessaires pour combler le déficit de notre production.

Importations nettes de céréales en Belgique.

ANNÉES	Froment	Seigle	Avoine	Orge	Maïs	Total
	(Quintaux métriques)					
1919-13 (moyennes).....	14.756.116	1.095.162	1.131.948	3.301.365	4.604.398	24.889.989
1929.....	11.463.731	247.305	1.294.205	3.224.554	5.656.659	21.886.654
1930.....	11.868.573	712.895	1.563.890	3.126.907	5.769.164	23.841.429
1931.....	12.876.034	1.596.912	1.022.153	4.178.286	7.913.682	27.587.067
1932.....	11.578.144	1.031.330	536.288	3.469.935	7.919.009	24.534.706

Au point de vue du tonnage, c'est le froment qui occupe la place principale. Il représente environ 50 p. c. de la moyenne de nos importations de céréales.

Vient ensuite le maïs, représentant, en ces dernières années, environ 25 p. c. du total; puis l'orge et enfin le seigle et l'avoine. Le volume de nos importations

de céréales semble se maintenir dans des limites assez étroites, puisque pour les sept premiers mois de 1933, il est de 12,5 millions de quintaux métriques, contre 12.800.000 quintaux métriques en 1932.

La valeur argent de nos importations de céréales fut de 1.310.717.000 francs en 1932, contre 1,733 millions 691.000 francs en 1931. La différence s'explique par un écart de 3 millions de quintaux métriques en volume, et surtout par la chute vertigineuse des prix des céréales. Le tableau suivant donne un aperçu de la valeur argent des céréales de différentes espèces importées en 1931 et 1932 par les principaux fournisseurs.

Principaux fournisseurs de céréales.

	1931		1932	
	Quantités Quint. m.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités Quint. m.	Valeurs 1.000 fr.
Argentine . . . . .	12.612.526	789.609	12.672.651	665.058
États-Unis . . . . .	4.474.857	296.422	3.773.822	204.814
Roumanie . . . . .	3.867.104	227.480	1.940.037	108.115
Canada . . . . .	2.019.513	131.977	496.924	27.548
Russie . . . . .	1.361.511	78.099	705.481	37.268

\* \* \*

Le froment est presque en totalité destiné à l'alimentation humaine. C'est un produit semi-fini. Il doit encore subir la mouture et la panification avant d'arriver à sa destination finale. Par ces temps de crise, et vu le bas prix du froment exotique, une partie de cette céréale importée passe aussi dans l'alimentation de la volaille et y sert de matière première pour la production des œufs. Mais la partie de loin la plus importante du froment employé dans ce but est fournie par le froment indigène et par le froment dit tendre. Il convient très bien pour cet usage et présente, d'une façon générale, un avantage pécuniaire à cause de son prix inférieur au bon froment dur exotique. Quant aux céréales autres que le froment, elles servent presque exclusivement comme matières premières pour les transformations animales ou pour d'autres usages industriels: brasserie, maïserie, fabriques de gruaux, etc. Une partie du seigle sert aussi à l'alimentation humaine, soit sous forme de pain de seigle, pur ou mélangé, soit transformé en pain d'épice.

Dans l'alimentation de la classe ouvrière, le pain occupait avant-guerre une place prépondérante. Une alimentation plus variée a été substituée depuis la guerre à l'alimentation très uniforme de jadis. Au pain et à la pomme de terre ont été ajoutés plus de viandes de diverses natures, des légumes variés, des fruits. Il en est résulté une diminution de la consommation du pain. Celui-ci a, en même temps, changé d'espèce. Le pain de seigle n'est plus consommé que dans quelques ménages de campagne, et le pain gris a été presque partout remplacé par le pain blanc. Le blutage toujours plus accentué de la farine de froment a diminué la quantité de farine panifiable disponible pour l'alimentation humaine par tonne de froment

importée, tout en laissant environ 30 p. c. de matières tamisées pouvant servir à l'alimentation animale.

Cette diminution de la consommation du pain a eu comme conséquence, malgré l'emploi presque exclusif de farine blanche, une diminution des importations de froment. Alors que nos importations nettes de froment furent en moyenne de 14.756.116 quintaux métriques pendant la période de 1909 à 1913, elles ne furent que de 11.463.731 quintaux métriques en 1929, soit une diminution en chiffres ronds de 3.300.000 quintaux métriques. En 1930, il y a une légère augmentation, le chiffre des importations nettes passant à 11.868.573 quintaux métriques. Et la tendance s'accroît en 1931, nos importations nettes atteignant 12.876.034 quintaux métriques pour retomber à 11.578.144 quintaux métriques en 1932. Les mauvaises récoltes de froment en 1930 et 1931 en sont la cause probable.

L'examen des chiffres des importations de céréales autres que le froment est intéressant. Pendant la période de 1909 à 1931, nous importions en moyenne 1.095.162 quintaux métriques de seigle. En 1929, la quantité tombe à 247.305 pour remonter à 712.895 quintaux métriques en 1930 et arriver à 1.596.912 quintaux métriques en 1931 et 1.031.330 quintaux métriques en 1932.

Nos importations d'avoine sont restées sans beaucoup varier jusqu'en 1932. Elles furent en moyenne de 1.131.948 quintaux métriques pendant la période 1909-1913, de 1.294.405 quintaux métriques en 1929, de 1.563.890 quintaux métriques en 1930, de 1.022.153 quintaux métriques en 1931 et de 536.288 quintaux métriques en 1932. Ce dernier chiffre s'explique par les droits d'entrée sur l'avoine, qui ont amené une augmentation de la production intérieure.

Nos importations d'orge, qui furent en moyenne de 3.301.365 quintaux métriques avant-guerre (1909-1913), sont de 3.224.554 en 1929, de 3.926.907 en 1930 et de 4.178.286 en 1931 et retombent à 3.469.935 quintaux métriques en 1932. Cet accroissement d'importations en 1930 et 1931 est probablement dû à un emploi plus large de cette céréale exotique dans l'alimentation du bétail et la brasserie, par suite des mauvaises récoltes dans notre pays pendant ces années.

Quant à nos importations nettes de maïs, elles sont en progression constante. Elles furent en moyenne de 4.604.398 quintaux métriques avant-guerre (1909-1913), de 5.656.059 quintaux métriques en 1929, de 5.769.164 quintaux métriques en 1930, de 7.913.682 quintaux métriques en 1931 et de 7.919.009 quintaux métriques en 1932. L'emploi de cette céréale pour les industries animales, principalement pour l'alimentation de la volaille et des animaux à l'engrais, explique cette augmentation. Le maïs en grains, et surtout ses succédanés industriels, forment une matière première très avantageuse pour les transformations animales.

Comme l'achat de céréales représente un poste si important de nos dépenses, il est utile de rechercher quels sont nos fournisseurs et quelle est la part de chacun dans l'ensemble. Le tableau suivant nous renseigne, par produits, nos principaux fournisseurs de céréales, d'après les statistiques de l'année 1931.

**Principaux fournisseurs des céréales importées en Belgique en 1931.**

PAYS	FROMENT		SEIGLE		AVOINE		ORGE		Maïs	
	Quint. m.	1.000 fr.								
Argentine .....	3.627.407	260.178	107.009	6.181	735.000	44.289	334.545	20.040	7.808.565	458.921
États-Unis .....	4.170.975	276.852	—	—	—	—	303.878	10.570	—	—
Roumanie .....	1.853.158	107.731	221.929	8.015	—	—	1.635.976	97.494	156.041	10.641
Canada .....	1.748.106	115.805	—	—	—	—	271.467	16.172	—	—
Russie .....	591.336	34.190	421.246	23.644	44.662	3.282	304.268	16.983	—	—
Pays-Bas .....	—	—	399.471	26.331	138.259	10.297	348.235	25.733	181.017	8.869
Dantzig .....	—	—	137.334	8.015	—	—	615.034	35.740	—	—
Allemagne .....	—	—	42.606	2.510	—	—	169.703	12.052	—	—
Australie .....	—	—	—	—	—	—	341.128	25.859	—	—
France .....	—	—	—	—	—	—	—	—	81.034	5.644
Bulgarie .....	—	112.320	—	—	—	—	—	—	—	—

Pendant l'année 1932, nos principaux fournisseurs de céréales furent l'Argentine (12.672.651 quintaux métriques, valant 665.058.000 francs), les États-Unis (3.773.822 quintaux métriques, valant 204.814.000 fr.), la Roumanie (1.940.037 quintaux métriques, valant 108.115.000 francs), le Canada (496.924 quintaux métriques, valant 27.548.000 francs) et la Russie (705.481 quintaux métriques, valant 37.268.000 francs).

Notre principal fournisseur est l'Argentine. Nous importons de ce pays, en 1931, au total 12.612.526 quintaux métriques pour 789.609.000 francs (665.058.000 francs en 1932). Ainsi qu'il est signalé plus haut, ce pays nous fournit principalement du maïs (459 millions de francs) et du froment (260 millions de francs), puis de l'avoine (44 millions de francs) et de l'orge (20 millions de francs). Viennent ensuite les États-Unis d'Amérique qui nous fournirent en 1931, 4.474.857 quintaux métriques de céréales, valant 296.422.000 francs (204.814.000 francs en 1932). Nous achetons à ce pays principalement du froment (277.000.000 francs) et un peu d'orge (19.500.000 francs). Nous sommes également un excellent client de la Roumanie. En 1931, nous lui avons acheté 3.867.104 quintaux métriques, valant 227.480.000 francs (108.115.000 francs en 1932). Ce pays nous fournit principalement du froment (107.700.000 francs) et de l'orge (97.500.000 francs), puis du seigle (13.300.000 francs) et du maïs (8.869.000 francs).

Nous avons acheté au Canada, en 1931, 2.019.513 quintaux métriques de céréales valant 131.977.000 fr. (27.548.000 francs en 1932). Ce pays nous a surtout fourni du froment (115.805.000 francs), ensuite de l'orge (16 millions de francs).

La Russie nous a fourni, en 1931, 1.361.511 quintaux métriques de céréales, pour une valeur de 78 millions 99.000 francs (37.268.000 francs en 1932). Nous avons acheté à ce pays en ordre principal du froment (34.200.000 francs), du seigle (23.644.000 francs), de l'orge (17 millions de francs) et un peu d'avoine (3.200.000 francs).

Nous avons acheté aux Pays-Bas 1.066.982 quintaux métriques, pour une valeur de 73.002.000 francs. Ce pays nous a fourni en ordre principal du seigle (26.300.000 francs) et de l'orge (25.733.000 francs), puis de l'avoine (18.300.000 francs) et du maïs (10.640.000

francs). Les fournitures faites par l'Australie (orge) s'élèvent à 25.859.000 francs; par Dantzig (seigle et orge), à 43.755.000 francs; par la France (maïs), à 5.644.000 francs, et par la Bulgarie à 112.320.000 francs.

\* \* \*

On voit par ce qui précède que nos achats de céréales représentent, pour notre commerce extérieur, un article d'échange des plus importants. L'orientation de notre agriculture se faisant naturellement vers la production de produits agricoles de valeur, incorporant le maximum de main-d'œuvre techniquement éduquée, une forte baisse de ces importations n'est pas probable. Il est intéressant d'examiner si nos achats de céréales sont compensés dans les pays fournisseurs par des exportations de produits belges équivalents. Notre balance commerciale générale avec ces pays nous renseignera à ce sujet.

**Notre balance commerciale générale  
avec les principaux pays fournisseurs de céréales.**

*Excédent, en valeur, des importations en Belgique*  
(en 1.000 francs).

	En 1931	En 1932
Argentine .....	848.231.000,—	731.077.000,—
États-Unis .....	853.776.000,—	707.365.000,—
Roumanie .....	272.399.000,—	143.496.000,—
Canada .....	4.472.000,—	38.893.000,—
Russie .....	413.923.000,—	334.233.000,—

Pour les cinq pays dénommés ci-dessus, le déficit de notre balance commerciale générale est de 1.955 millions en 1932. Nous leur avons acheté pendant cette année pour 1.042 millions de céréales.

Nos exportations vers les pays fournisseurs de nos céréales pourront donc encore être considérablement augmentées avant que notre balance commerciale générale avec ces pays ne soit en équilibre.

# LE BILAN DE DIX ANNÉES DE POLITIQUE DOUANIÈRE EN BELGIQUE

par M. Georges De Leener,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

## III

Pour que soit complet le bilan de la politique douanière d'un pays, l'examen de ses effets est nécessaire. La question est donc avant tout de distinguer, entre toutes les répercussions d'un régime douanier, les plus essentielles qui puissent renseigner sur la valeur de ses résultats.

Les mérites de la politique douanière sont évidemment mesurés par le degré de prospérité qu'elle procure au pays. Dans cette prospérité, il s'agit de l'ensemble des intérêts généraux et non des intérêts particuliers. L'orientation de la politique douanière est louable lors même que des intérêts particuliers sont sacrifiés, si la sauvegarde des intérêts généraux est à ce prix.

Dans le cas de la Belgique, ces intérêts généraux se confondent avec le sort de ses exportations. Tout ce qui favorise celles-ci est un gage de prospérité générale. Tout ce qui les contrarie est une cause d'épuisement. Elle étoufferait littéralement le jour où ses exportations deviendraient impossibles. Aussi, est-ce particulièrement du point de vue de leurs répercussions sur ses capacités d'exportation que les mesures de politique douanière doivent être envisagées.

\* \* \*

Nos premières observations seront consacrées à l'estimation de l'accroissement de la charge des droits d'entrée par rapport à la valeur des marchandises importées. On se rappelle que ce rapport ressortait comme suit en 1925 et en 1930:

Années	Rapport des droits de douane à la valeur totale des marchandises importées.
—	—
1925 . . . . .	3,2 p. c.
1930 . . . . .	4,3 p. c.

Pour les dernières années et dans la limite des chiffres connus de la statistique du commerce extérieur, les mêmes pourcentages ressortent comme suit :

Années	Rapport des droits de douane à la valeur totale des marchandises importées.
—	—
1931 . . . . .	4,7 p. c.
1932 . . . . .	9,6 p. c.
1933 (janvier à juillet)	9,1 p. c.

De tels chiffres sont significatifs pour leur mesure de l'aggravation des charges douanières et, en ordre principal, des droits protecteurs, dans leur rapport à la valeur totale des marchandises quelconques

importées en Belgique. Leurs proportions ont doublé de 1931 à 1932 ou 1933 et, en 1932 et 1933, elles sont environ au triple de ce qu'elles étaient en 1924.

Pareils résultats ne sont pas surprenants. Ils s'expliquent par les importantes majorations de droits d'entrée en 1932, notamment sur de nombreux produits agricoles, sur les automobiles, sur les textiles, etc., ainsi que par l'augmentation quasi générale d'un décime et demi de l'ensemble des droits de douane. A l'effet de ces majorations s'est ajoutée l'influence de la baisse des prix. L'index des prix de gros était encore à 808 en janvier 1930; il est tombé à 506 en juillet 1933, soit une baisse de 37 p. c. A montant absolu constant des droits de douane, l'incidence moyenne de ceux-ci aurait passé de 4,3 p. c. à 6,8 p. c. dans l'hypothèse d'une même baisse des prix des marchandises importées.

L'augmentation des charges de la protection douanière est en réalité beaucoup plus considérable qu'elle n'apparaît dans la proportion des droits de douane à la valeur des marchandises importées. Elle est aggravée, d'une part, par le fait des contingentements et, d'autre part, par le fait des taxes perçues sur les licences d'importation d'un certain nombre de marchandises de production agricole et, depuis octobre 1933, aussi sur les licences d'importation des charbons.

On peut se rendre compte de l'effet au moins de certains contingentements en se référant au montant même des taxes sur les licences d'importation. Pendant au moins une grande partie de l'année 1933, la taxe de licence sur les importations de beurre a été de 9 francs, tandis que le droit d'entrée n'était que de fr. 1,61 aux 100 kilogrammes. Faisons remarquer en passant que la taxe de licence avait pour conséquence de septupler à peu près le montant de la charge totale grevant l'entrée en Belgique du beurre étranger. Cette disproportion entre le montant du droit de douane proprement dit, résultant de la volonté des Chambres et la taxe de licence, fixée par simple décision administrative, est criarde. L'essentiel est que la perception des taxes de licences a été motivée par le même souci dont avait déjà témoigné le Ministre de l'agriculture en déposant, le 1<sup>er</sup> février 1933, un projet de loi qui eût légalement consacré cette perception. Son exposé des motifs expliqua clairement que leur objectif était en partie de récupérer, au profit du Trésor, le gain anormal réalisé par des intermédiaires sur la différence entre leurs prix d'achat à l'étranger des produits contingentés et

leurs prix de vente dans notre pays. C'est dire qu'en l'absence de contingentement, les prix en Belgique des marchandises contingentées seraient inférieurs approximativement du montant de la taxe de licence. Pendant une grande partie de l'année 1933, il en serait résulté pour le beurre une différence d'environ 9 francs au kilogramme. On a estimé que pour le lard gras l'élévation de prix, due au contingentement et telle qu'elle résulte de la taxe de licence de 100 francs aux 100 kilogrammes, aurait été d'un franc au kilogramme pendant la même année 1933.

\* \* \*

Après les considérations qui précèdent, les répercussions des droits de douane, des contingentements et des taxes de licences, ainsi que d'autres mesures protectionnistes, sur le coût de la vie en Belgique, deviennent évidentes.

Sans doute, l'objection nous sera-t-elle opposée que l'index des prix de détail, tout comme d'ailleurs les index du coût de la vie, ont manifesté des baisses considérables depuis 1930. La vérité est certainement que l'index des prix de détail du Royaume a baissé de 895 en janvier 1930 à 695 en juillet 1933 et à 701 en septembre de la même année. Nous affirmons, sans craindre que notre affirmation puisse être infirmée, que cette baisse eût été beaucoup plus sensible en l'absence de mesures protectionnistes. Les intermédiaires du commerce ont été incriminés. Certainement, leur intervention a contribué au ralentissement de la baisse; mais nous estimons, pour des raisons que nous avons exposées ailleurs (1), que, sauf quelques exceptions, la baisse des prix de détail se poursuivait normalement lorsque survint la hausse commencée en août 1933 et que celle-ci n'est pas le fait des intermédiaires. Elle est en partie le résultat d'influences saisonnières, mais elle est aussi la conséquence du renchérissement artificiel des prix dû à diverses mesures protectionnistes. Rappelons qu'au cours de l'année 1932 notamment, des droits sur le bétail vivant furent fixés à 50 francs par 100 kilogrammes pour l'espèce bovine et que des droits sur la viande fraîche, congelée ou réfrigérée furent fixés à 15 francs par 100 kilogrammes, en même temps que le droit d'entrée sur le beurre était porté de 20 à 140 francs aux 100 kilogrammes. Ces mesures, décrétées par la loi du 18 mars 1932, entrèrent immédiatement en vigueur. Simultanément, des contingentements restreignirent, à partir du 23 du même mois, les importations de beurre ainsi que celles d'animaux et de viandes de boucherie. Pendant les mois qui suivirent, aucun relèvement sensible des prix du beurre ou de la viande ne fut constaté. Des baisses continuèrent même à se manifester dans les prix de détail. Les conjonctures saisonnières l'emportaient sur les effets des droits de douane et des contingentements. Il n'en fut malheureusement plus généralement de même à partir du mois d'août 1932. L'index des prix de détail du beurre indigène de laiterie, qui avait été à Bruxelles de 733

(1) GEORGES DE LEENER, *Prix de gros et prix de détail en Belgique*. Bruxelles, Editions du Comité Central Industriel de Belgique, 1932.

en janvier de cette année et était descendu en juin jusqu'à 706, remonta en août à 740, en septembre à 873 et en octobre à 908, d'où il redescendit ensuite jusqu'à 749 en juin 1933. Au début de l'année 1933, il a été d'environ 80 points supérieur à ce qu'il avait été pendant les mêmes mois de l'année 1932. Pendant la même année 1933, il a oscillé entre 811 en janvier et 854 en septembre en passant par le minimum de 749 en juin.

Les répercussions exercées sur le coût de la vie sont d'ailleurs très insuffisamment mesurées par les fluctuations de l'index. La mise en vigueur du système de taxes de licences d'importation a servi au gouvernement pour tendre à contenir les prix dans des limites qu'il a jugées opportunes. Le Ministre de l'agriculture a très clairement expliqué à ce sujet qu'il veillait « soigneusement », selon ses propres termes, « d'accord en cela avec les représentants des intérêts agricoles, à ce que les prix ne dépassent pas un niveau déterminé » et, a-t-il ajouté, « le niveau que nous croyons être à peu près le niveau normal auquel les prix se stabiliseront tout naturellement lorsque les conditions de la production seront redevenues ce qu'elles étaient autrefois. » (1).

On peut chercher à apprécier autrement la charge que représentent pour la population belge les mesures douanières l'empêchant d'obtenir au plus bas prix des aliments dont l'importation est enrayée ou grevée de droits et de taxes. A titre exemplatif, c'est encore le cas du beurre qui nous servira dans nos supputations. On sait que l'octroi des licences d'importation de beurre est subordonnée au paiement d'une taxe plus ou moins variable qui s'est élevée à 9 francs par kilogramme pendant une grande partie de l'année 1933. Pour ne rien exagérer, nous supposons que dans l'ensemble de l'année, cette taxe ait été de 8 francs en moyenne. Puisque les importateurs consentent à acquitter cette somme, on peut tenir pour certain que l'écart entre le prix du beurre acheté à l'étranger et le prix du beurre sur le marché intérieur est au moins égal à son montant et que, par conséquent, en l'absence de contingentement des importations, le prix de gros du beurre en Belgique aurait été en moyenne de 8 francs inférieur à son prix effectif. L'écart aurait été plus grand encore pour ce qui concerne le prix de détail; mais, abstraction faite de cette dernière différence, chaque kilogramme de beurre acheté par le consommateur belge lui a coûté au moins 8 francs de plus qu'il ne lui aurait coûté sur un marché libre. Or, il résulte de déclarations officielles, que la consommation totale de beurre en Belgique a été de 85 millions de kilogrammes en 1932. La conclusion évidente est que le contingentement d'importation des beurres étrangers coûte au bas mot, à la population belge, environ 700 millions de francs par an. Ajoutant les effets analogues de mesures douanières appliquées aux autres produits agricoles servant à l'alimentation humaine, on est en droit de conclure que le budget alimentaire du peuple belge est

(1) SÉNAT. Séance du 28 mars 1933, *Annales parlementaires*, p. 214.

grevé annuellement sans doute de 1 à 2 milliards de francs par rapport à ce qu'il serait en l'absence de protection de l'agriculture. Des mesures protectionnistes ont été jugées nécessaires par le gouvernement. On n'en est pas moins en droit de souligner les lourdes conséquences qu'elles provoquent à charge de l'ensemble de la nation et au détriment de la majeure partie de l'économie nationale.

Nous n'entendons nullement restreindre ces critiques au régime du protectionnisme agricole. Toutes les interventions protectionnistes n'offrent cependant pas la même gravité au point de vue de leurs effets sur l'économie générale. A cet égard, les mesures prises dans l'intérêt de l'agriculture sont beaucoup plus inquiétantes que la plupart des autres. Pour des raisons d'égale gravité, nous en rapprocherons des mesures en faveur d'autres productions de marchandises de première nécessité, comme la houille et les engrais azotés. Elles tendent à sacrifier l'intérêt général à des intérêts particuliers plus ou moins limités.

Les mesures destinées à sauvegarder les charbonnages belges contre les répercussions de la concurrence des houilles étrangères ont donné lieu à des protestations multiples, dues aux grandes divergences entre les intérêts en présence. La décision gouvernementale d'octobre 1933, qui subordonne au paiement d'une taxe de 10 francs par tonne l'octroi de licences d'importation de houilles étrangères, heurte les intérêts des entreprises de transport, y compris les grands ports nationaux, à l'intervention desquels les charbons sont importés en Belgique; les intérêts de la métallurgie, qui consomme de grandes quantités de coke fabriqué en notable partie avec des charbons d'importation; les intérêts de l'industrie électrique, dont les centrales requièrent de grands tonnages de combustible; les intérêts de l'industrie en général, qui a des besoins de force motrice et enfin les intérêts de toute la population, tenue d'acheter des charbons pour les nécessités du chauffage domestique. En vain alléguera-t-on que des engagements ont été pris par les charbonnages de ne pas tirer parti des nouvelles restrictions pour majorer les prix de l'ensemble des charbons. Certaines catégories auraient été exceptées et des augmentations de leurs prix menacent de léser des groupes d'intérêts plus ou moins larges. En l'absence de toute restriction et surtout des contingentements appliqués depuis le mois d'octobre 1931, les prix du charbon en Belgique seraient inférieurs à leurs prix actuels. Les pertes de nombreux charbonnages auraient été aggravées; les bénéfices d'autres auraient diminué; de plus, certaines exploitations auraient été abandonnées; mais, par contre, tout le charbon coûterait moins cher, le coût de la vie s'en trouverait abaissé, le coefficient d'exploitation des chemins de fer serait amélioré, les ports et la batellerie feraient plus de recettes, le prix de revient de la force motrice diminuerait, le coût de production de nombreuses industries serait sensiblement réduit et la capacité d'exportation de la Belgique serait accrue. Il y aurait plus de chômeurs du côté des charbonnages; il y en aurait moins du côté de l'industrie en général.

Ainsi, une fois de plus, la pratique du protectionnisme révèle le danger de conséquences, dont la gravité peut excéder de beaucoup ses avantages immédiats et particuliers.

Une fois de plus aussi, l'application du protectionnisme limité à des catégories particulières de produits s'est avérée impuissante à corriger les prétendus excès de concurrence extérieure. Elle a entraîné la nécessité de mesures complémentaires qui ont forcément élargi le champ des applications du protectionnisme. Les premières mesures de protection de l'industrie sucrière, prises surtout dans l'intérêt des planteurs de betteraves, ont dû être suivies de l'établissement d'un droit d'entrée sur les betteraves à sucre étrangères. Le contingentement des importations de beurre a eu pour corollaires successivement les contingentements des importations de crème, d'abord, et de lait ensuite. De même, des dispositions protectionnistes visant les importations de viandes salées ont été le corollaire des restrictions apportées à l'importation des viandes fraîches et du bétail de boucherie.

\* \* \*

Encore qu'il ne soit pas possible d'en mesurer les effets, aucun doute n'est possible sur les conséquences fâcheuses que les expédients protectionnistes ont entraînées au détriment de nos exportations. Notre capacité de vente extérieure est diminuée dans la mesure où les prix de revient en Belgique ont été contrariés dans leur baisse. Là ne s'arrêtent pas les répercussions du protectionnisme. Celui-ci a provoqué à l'étranger des réactions contraires à l'intérêt de nos ventes sur les marchés extérieurs. Dans ces réactions, deux catégories doivent être distinguées, selon qu'elles sont le fait des acheteurs étrangers ou des gouvernements des pays auxquels nos exportations sont destinées. Un agent commercial, représentant des usines métallurgiques belges au Danemark, a rapporté la décision de plusieurs de ses clients danois de ne plus acheter de nos produits aussi longtemps que dureraient les restrictions apportées en Belgique à l'importation de certains produits danois et particulièrement du beurre. Il est probable que ce fait, consigné dans une note que nous avons sous les yeux, n'est pas resté exceptionnel. Sans que des faits de cette nature aient en aucune façon pu aboutir à un boycottage des produits belges — et il n'y aurait vraiment pas de quoi, surtout de la part de pays infiniment plus responsables que la Belgique de l'aggravation des obstacles aux échanges internationaux, — ils n'en révèlent pas moins un état d'esprit peu propice à la défense de nos débouchés sur certains marchés étrangers.

Une autre catégorie de réactions ne se sont encore produites que de façon exceptionnelle. Elles n'en doivent cependant pas moins retenir l'attention. Lorsqu'en mai 1933 l'Allemagne a été sollicitée par la Belgique de marquer son accord sur la réduction du contingentement d'importation des houilles allemandes dans notre pays, le gouvernement du Reich

a subordonné son acquiescement à la déconsolidation des droits sur la lithopone et l'oxyde de zinc. Aux termes du traité de commerce germano-belge, les droits du tarif allemand sur ces deux produits de l'industrie belge ne pouvaient être relevés. Le gouvernement allemand a donc repris sa liberté pour pouvoir les majorer à sa guise. Or, l'Allemagne constitue, après le Royaume-Uni, de beaucoup le plus important débouché de lithopone produite en Belgique. Si les mesures protectionnistes devaient s'étendre et particulièrement si, à l'effet de pouvoir les multiplier, le gouvernement belge devait dénoncer des accords commerciaux avec divers pays, les relèvements de droits d'entrée en Belgique à l'avantage de certains producteurs seraient suivis de majorations de droits dans ces mêmes pays au détriment de multiples catégories d'intérêts belges.

\* \* \*

L'expérience que la Belgique fait du protectionnisme depuis quelques années a été accompagnée de toutes les difficultés et de tous les inconvénients habituels à des expédients douaniers. Elle a été cause d'embarras sans fin pour le gouvernement sollicité, par les uns, d'user de moyens protectionnistes et par les autres, de ne pas porter atteinte à la liberté commerciale ou de ne pas aggraver les restrictions existantes.

Il suffit de considérer la liste des marchandises qui ont bénéficié de mesures protectionnistes pour constater leur extrême disparité d'importance. On doit mettre sur des plans très différents les mesures prises en faveur de productions auxquelles une grande partie de la population est intéressée, comme lorsqu'il s'agit de l'agriculture et des charbonnages, et celles prises en faveur de productions auxquelles ne s'attachent que des intérêts mineurs, comme dans le cas de l'industrie de la chaussure. Particulièrement, dans ces dernières, l'intervention du gouvernement a été souvent affaire d'influences et de sollicitations plus ou moins habiles.

L'arbitraire du gouvernement dans les décisions adoptées à des fins protectionnistes est évident. En acquiesçant à certaines demandes, il a lésé des intérêts dont on ne peut affirmer qu'ils fussent moins respectables que les intérêts auxquels il a réservé ses faveurs. Aucune directive ne l'a guidé. Parfois, dans une même industrie, comme ce fut le cas à propos du contingentement des chaussures, des opinions de chefs d'entreprises se sont élevées contre la revendication de mesures protectionnistes. Aucun élément positif ne justifie que le gouvernement ait pris position en accordant satisfaction aux uns plutôt qu'aux autres.

Il n'y a aucun doute que le gouvernement se soit rendu compte du danger de ses interventions. Aussi s'est-il, en général, gardé de leur donner corps sous la forme de majoration de droits de douane. Il a préféré user des contingentements, des taxes de licences ou d'expédients plus singuliers encore, tout en s'efforçant le plus possible de ne pas compromettre l'avenir.

Dans les contingentements, les difficultés ont résulté,

en grande partie, du choix des années de comparaison. Les importations en Belgique de certaines marchandises ont présenté de grands écarts dans ces dernières années. Le choix de l'une ou de l'autre ou l'emploi de leur moyenne ont été essentiellement arbitraires. Tout changement ultérieur des années de base ne l'a pas été moins. Les changements survenus autant que les choix initiaux ont provoqué des récriminations tant à l'intérieur du pays, de la part des importateurs, qu'à l'extérieur, de la part des producteurs étrangers, comme ce fut le cas, en matière de contingentements de charbons, de la part des exportateurs de charbons anglais lorsque la période de base fut changée par le gouvernement belge en février 1932, par substitution aux douze mois de l'année 1930, des six premiers mois de l'année 1931.

Mêmes récriminations à propos des quotités des contingents. On doit reconnaître que, dans la généralité des cas, le gouvernement s'est montré libéral en fixant des contingents 100 p. c., encore cependant que ceux-ci puissent donner lieu à réduction des importations dans l'éventualité du choix d'une année de base où elles auraient été anormalement faibles. De plus, il est des contingentements, comme ceux de la houille, dont la quotité a été fixée d'emblée à des chiffres très inférieurs aux chiffres des importations annuelles moyennes des dernières années. Pareilles différences de traitement sont malaisées à justifier.

La singularité des procédés est la plus manifeste dans le régime adopté en matière d'importations des froments exotiques. Rappelons que, par certaines dispositions approuvées en Conseil des Ministres le 12 septembre 1932 et consacrant un arrangement avec l'Association des Meuniers, le gouvernement avait décrété, dans l'intérêt des cultivateurs belges, l'obligation de l'addition de 10 p. c. de froment indigène au blé de mouture, cette proportion devant être portée dans la suite à 15 et 20 p. c. A titre subsidiaire, l'importation de froments étrangers de nature particulière telle qu'ils fussent susceptibles d'être confondus avec les froments indigènes fut prohibée. Cette réglementation fut appliquée à la récolte de 1932, en vertu d'un arrêté ministériel du 15 septembre 1932. Elle eut pour conséquence de faire hausser le prix du froment indigène d'environ 20 francs les 100 kilogrammes. Dans les nouvelles dispositions entrées en vigueur le 17 août 1933, le caractère exceptionnel, sinon insolite, des interventions du gouvernement n'a en rien été atténué. Les critiques n'y ont pas manqué, surtout à raison de l'anomalie de la perception par les services de la douane d'une taxe dont le montant est versé à une association privée, à charge pour celle-ci de la répartir entre les cultivateurs intéressés, sans aucune garantie que les uns ne soient favorisés au détriment des autres.

Dans de tels actes de souveraineté, des directives d'une réelle politique commerciale n'apparaissent pas. Aussi, du bilan que nous avons dressé des dix dernières années de politique commerciale en Belgique l'absence de plan ressort-elle en pleine évidence. Les mesures adoptées ont été inspirées, en très grande

partie, par l'opportunisme politique. Elles révèlent la confusion du politique et de l'économique. L'opposition est cependant complète entre le premier, que vicie la versalité des mouvements d'opinions et la tactique électorale, et le second, dans lequel l'esprit de suite et la méthode devraient régner sans partage.

\* \* \*

Le protectionnisme belge, dont nous avons souligné les progrès, a été essentiellement un protectionnisme de crise. Cette constatation constitue une circonstance atténuante. Dans la mesure où il se serait borné à compenser les effets de certaines pratiques avérées de *dumping*, la défense contre celles-ci pourrait même constituer une justification. Des droits compensateurs établis dans ce but ne contredisent pas nécessairement les conclusions doctrinales des théories de la liberté du commerce (1). Pour diverses raisons, il ne peut néanmoins être sérieusement question d'opposer des droits compensateurs à l'importation de marchandises étrangères pour le simple motif que leurs producteurs les vendraient à moindre prix à l'exportation que sur leur marché intérieur. Pareil usage est devenu constant dans le commerce international et il est expliqué par diverses considérations théoriques et pratiques (2). Autre chose est quand il s'agit de prix différentiels qui sont le résultat d'interventions des Etats sous forme de sacrifices financiers consentis à charge du Trésor public pour permettre à des producteurs nationaux de vendre à des prix de rabais. Dans ce cas, aucune limite n'existe aux possibilités de rabais; le fait de l'intervention de l'Etat fausse le jeu des mécanismes économiques et une sauvegarde est justifiée sous la forme de droits compensateurs. Notre législation douanière contient, à cet égard, des dispositions formelles. Elles permettent au gouvernement, sur délibération prise en Conseil des ministres et sous réserve de ratification par les Chambres, d'« établir à l'importation des marchandises qui jouissent d'une prime directe ou indirecte d'exportation dans leur pays de provenance ou d'origine, un droit compensateur égal à cette prime ». Dans ce texte, les primes s'entendent de primes accordées par des Etats.

Dans des importations étrangères en Belgique de diverses marchandises, des faits de *dumping* associés à des sacrifices financiers des Etats étrangers ont été dûment constatés. Tels les cas des produits de la meunerie et de la maïserie importés de France en Belgique sous le bénéfice de primes considérables résultant de sacrifices sciemment consentis par le gouvernement français. Le gouvernement belge n'a cependant pas usé de la disposition que nous venons de rappeler. Pour des raisons tenant à des difficultés d'application pratique, il a préféré l'instauration, soit d'un régime de licences pouvant aller jusqu'à arrêter les importations en cause, soit d'un régime de contingentements ayant au moins pour résultat d'atténuer les perturbations causées par l'octroi de primes directes ou indirectes de gouvernements étrangers.

(1) Sur les aspects théorique et pratique de cette question, voir GEORGES DE LEENER, *Théorie et politique du commerce international*, Bruxelles, Lamertin, 1933, pp. 181 et suivantes et pp. 255 et suivantes.  
(2) Voir à ce sujet GEORGES DE LEENER, *Du producteur au consommateur. La distribution des marchandises*, Bruxelles, Lamertin, 1933, pp. 55 et suivantes.

La situation n'est pas la même dans le cas des importations de charbons étrangers, auxquelles le gouvernement a opposé un contingentement récemment complété par la perception d'une taxe de licence de 10 fr. par tonne. Les charbons allemands bénéficient à l'exportation de primes qui sont exclusivement le fait du groupement des charbonnages. Ceux-ci versent, au prorata de leurs ventes en Allemagne, une somme constituant l'*Umlage*, qui est destinée à une répartition au prorata des exportations. Si intervention de l'Etat il y a, c'est tout au plus parce que l'Etat a rendu obligatoire l'affiliation au syndicat de tous les charbonnages et parce qu'il contrôle les prix de vente intérieurs; mais en aucune façon, il n'y a de sa part intervention financière. Ce n'est donc pas assez pour que le soi-disant *dumping* des charbons allemands puisse motiver des mesures spéciales de défense du marché belge, telles qu'elles ont été justifiées dans le cas de produits de l'industrie française bénéficiant de primes indirectes d'exportation à charge du Trésor public. Au surplus, si même le *dumping* des charbons allemands était la conséquence de primes de cette catégorie, le motif dont il est excipé pour justifier le contingentement et la taxe de licence ne pourraient valoir que pour ces seuls charbons; or, les mêmes mesures sont appliquées aux charbons de toutes les provenances sans distinction.

Les mesures prises par le gouvernement belge à l'égard des importations de marchandises étrangères, parce que celles-ci bénéficient de primes d'exportation, auraient gagné à être soustraites aux dangers de confusion et d'équivoque. Dans les pratiques protectionnistes de ces dernières années, le gouvernement ne s'est pas suffisamment précautionné en justifiant de manière formelle les moyens de protection dont il a cru devoir faire usage.

\* \* \*

Pour conclure, nous observerons avec satisfaction que le protectionnisme, malgré ses récents accroissements, n'a pas encore gangrené tout le système économique belge. La capacité d'exportation de la Belgique est restée relativement satisfaisante en comparaison avec les conditions existant dans d'autres pays. Le péril est cependant grand que le protectionnisme belge s'aggrave. Les faits actuels témoignent de sa propension à se généraliser par le jeu d'enchaînements et d'entraînements quasi irrésistibles en l'absence d'une ferme ligne de conduite. On a procédé par expédients occasionnels. Le danger est extrême qu'ils se multiplient sous l'influence de complaisances et de considérations d'ordre plus politique qu'économique.

La Belgique est restée, à tout prendre, encore bien loin des pratiques du protectionnisme. Le plus excessif tel qu'il sévit presque partout ailleurs. La modération de sa politique douanière est l'une des causes de la situation relativement privilégiée de son économie nationale. Elle est aussi un gage de confiance dans de nouveaux efforts que la Belgique tenterait en vue de ramener au moins certains pays à des conditions plus libérales de leurs relations commerciales réciproques.

# LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA BELGIQUE

(Août-septembre 1933.)

## APERÇU D'ENSEMBLE.

Depuis deux mois, l'économie nationale n'a pas conservé toute l'avance qu'elle avait réalisée depuis le début de l'année. Il y a eu certains reculs. Ailleurs, on n'a pas réalisé de nouveaux progrès. En fait, il est presque impossible de formuler une opinion d'ensemble.

La situation est moins bonne dans les charbonnages, la sidérurgie, la construction métallique et mécanique, les filatures et tissages de lin et de coton, dans le bâtiment, les fabriques de tabac, les huileries, les broseries.

Elle est meilleure dans les tissages de laine, la bonneterie, les filatures et tissages de jute, la fabrication d'objets manufacturés en caoutchouc, pour la tôlerie, pour les goudrons et brais, dans les glaceries, verreries et gobeletteries, dans les produits chimiques, etc.

L'agriculture bénéficie de la hausse saisonnière des œufs et du beurre; ses récoltes sont abondantes et ont été faites dans de bonnes conditions. Mais leur abondance même continue à peser sur les prix. Les céréales ont fortement baissé : on offre des avoines polonaises à 28 francs, rendues à Anvers, du seigle à 34 francs. Les stocks de blé sont plus élevés et les pommes de terre apparaissent comme difficiles à vendre, sauf quelques variétés de table. En matière d'élevage, la fièvre aphteuse cause du tort aux nourrisseurs.

Les produits agricoles coloniaux ou ceux de cueillette (copal, palmiste, huile de palme, cacao, graines et huile de lin) sont en baisse, eux aussi. Mais le café et le coton du Congo bénéficient d'un certain courant d'affaires.

Le trafic du port d'Anvers est en reprise, mais Gand reste en arrière.

Les désordres monétaires et les contingentements continuent à gêner notre exportation. Il est à craindre que leur action pernicieuse, en se prolongeant, modifie la structure des économies nationales et prépare des conditions défavorables de caractère durable.

Les cartels prouvent, une fois de plus, que leur rôle est limité : à peine reconstitué, le cartel de l'acier paraît de nouveau remis en question par des tendances particulières, ce qui est assurément fâcheux. Le cartel de la soie artificielle est rompu. Le cartel intérieur du charbon est inefficace devant la crise houillère et cette industrie a multiplié ses appels à l'intervention de l'Etat.

Cependant, quelques phénomènes d'ordre général se présentent, tout compte fait, sous un aspect plus favo-

nable. Outre la reprise des transports, il faut signaler l'état général de notre commerce extérieur qui maintient un équilibre remarquable entre exportations et importations et témoigne donc des facultés d'adaptation de notre industrie nationale. Une légère reprise des investissements se révèle sur le marché des capitaux, reprise qui, d'ailleurs, ne présente nulle correspondance avec la situation de la Bourse, toujours fort déprimée.

L'emprunt de l'Etat d'un milliard et demi, 5 p. c., émis au pair, a été placé dans des conditions qui en font un succès appréciable : la souscription a été couverte dès le premier jour. Le courage et la netteté avec lesquels le déficit du budget de 1933 a été comblé et le fait que le budget pour 1934 se présente en équilibre et même avec un léger boni, ont contribué à ramener la confiance.

Enfin, on a pu enregistrer une diminution sensible du chômage. L'hiver qui vient sera donc moins dur à passer pour l'économie belge que ne l'a été celui de 1932-1933.

## L'INDUSTRIE

### CHARBONNAGES.

La situation de l'industrie charbonnière, considérée dans son ensemble, est incontestablement sérieuse. L'inquiétude à laquelle cette crise donne lieu dans les milieux intéressés en renforce encore le caractère alarmant.

Les prix peu rémunérateurs et la mévente des charbons rendent pénible aux intéressés la concurrence des importations de houille étrangère. Il en est particulièrement ainsi des importations allemandes, qui bénéficient d'une énorme ristourne d'exportation.

Les négociations engagées entre les délégués belges et allemands afin d'obtenir que les grands cartels allemands acceptent une nouvelle réglementation des importations de charbons et ne vendent point en Belgique leur houille en dessous du prix de revient ne donnèrent pas le résultat escompté. C'est pourquoi, dans le courant de septembre, les représentants patronaux à la Commission mixte des mines donnèrent lecture d'une lettre par laquelle ils dénonçaient, à partir du 22 octobre, la convention des salaires.

Il fallait surtout y voir un moyen d'attirer l'attention sur la crise de l'industrie du charbon. Mais les auteurs de cette décision y étaient également incités par le mouvement de l'indice des prix de détail qui règle, pour partie avec le mouvement des prix du charbon, le taux des salaires. Le relèvement de ces

prix leur ôtait la faculté d'obtenir une baisse de 2 1/2 p. c. qui, combinée avec une autre réduction de 2 1/2 p. c. provoquée par le mouvement des prix du charbon, aurait permis d'obtenir avant l'hiver une diminution de 5 p. c. du prix de la main-d'œuvre.

Les ouvriers mineurs n'ont pas accepté cette dénonciation de la convention, amorçant l'apparition d'un nouveau tarif moins favorable pour eux. Un referendum organisé au milieu d'octobre par la Centrale des mineurs, groupant 62.927 membres sur 130.000 ouvriers environ occupés dans l'industrie du charbon, a donné une participation de 80 p. c. des membres et une majorité de 95 p. c. des votants en faveur de la grève.

Saisi par cette double manifestation, l'une des patrons charbonniers, l'autre des ouvriers, le gouvernement s'est employé à aplanir le conflit. Sa liberté d'action était restreinte : l'industrie du charbon fournissant le combustible à toutes les autres, atteintes elles-mêmes par la crise, aucune mesure ne peut être prise en faveur de la première sans léser ces dernières. C'est ainsi que la dénonciation de la convention douanière de 1925, dénonciation permettant de conclure éventuellement un accord protégeant les charbonnages, serait fort bien accueillie par les charbonniers, mais elle le serait fort mal par d'autres groupements industriels auxquels la convention confère certains avantages pour leurs exportations en Allemagne. De même, un relèvement des prix du charbon, obtenu par une intervention gouvernementale quelconque, risque de dresser contre lui l'opinion, tout comme une taxation quelconque du pain ou un relèvement des prix du transport.

Le gouvernement s'est finalement arrêté à l'imposition d'une taxe régulatrice de 10 francs par tonne de charbon importé, les contingents actuels étant maintenus jusqu'à la fin de l'année.

Cette taxe est variable suivant le cours du sterling. Elle restera inchangée en cas de fluctuations de cette monnaie entre 110 et 120 francs. Si le cours de la livre dépassait 120 francs, la taxe diminuerait d'un franc par franc de hausse de la livre. La livre à 122 francs ramènerait la taxe à 8 francs; la livre à 123 francs abaisserait la taxe à 7 francs et ainsi de suite. Par contre, si la livre s'abaissait au-dessous de 110 francs, la taxe augmenterait d'un franc par franc de baisse de la livre. La livre à 109 francs porterait la taxe à 11 francs; la livre à 106 francs hausserait la taxe à 14 francs, etc.

Le produit de la taxe, qui atteindra approximativement 4 1/2 millions par mois pour novembre et décembre et à peu près 2 millions pour la partie du mois d'octobre où elle sera appliquée, sera affecté au paiement par l'Etat du charbon fourni gratuitement par les charbonnages, en vertu de la convention des salaires, à leurs ouvriers et anciens ouvriers ainsi qu'aux veuves des mineurs pour les besoins de leur ménage.

Les patrons charbonniers reçoivent donc une compensation. En échange, ils maintiennent la convention des salaires et s'engagent à ne pas augmenter le prix actuel de leurs charbons.

Cette résolution est toute provisoire puisqu'elle n'est valable que jusqu'au 31 décembre de l'année courante. Elle permet de gagner du temps, mais c'est bien son seul avantage, car elle ne résout rien et il est inutile de signaler à quelles graves objections de principe de pareilles interventions donnent lieu.

A peine cette solution provisoire est-elle intervenue qu'il est question d'un relèvement sensible des droits douaniers français, ce qui atteindrait durement nos charbonnages du Centre et du Borinage, déjà si lésés.

\* \* \*

La vente des charbons domestiques reste inférieure à ce qu'elle était il y a un an. La consommation intérieure et l'exportation contribuent chacune à cette réduction et il en résulte la constitution de stocks, ce qui est rarement le cas en matière de combustibles domestiques.

Les prix des gailletteries pour la France ont diminué de 20 francs français pour le mois d'octobre, ce qui représente une baisse de 20 p. c. On signale également des baisses officielles de 15 à 20 francs pour les exportations vers Paris, qui, en fin de mois, marquent une certaine reprise.

La vente des combustibles industriels est également difficile. Des baisses de 5 à 15 francs la tonne sont consenties. Les achats de charbons menus de la Société des chemins de fer ont également été faits sur la base d'une réduction de 5 francs la tonne. En revanche, les commandes de la société portent cette fois sur 945.000 tonnes au lieu de 795.000 tonnes pour le semestre précédent; 20.000 tonnes seulement ont été demandées à l'étranger.

Les prix des fines à coke et des cokes sont revenus au même niveau qu'à fin 1932, après une légère dépression au cours du printemps dernier. On relève une amélioration locale en goudrons et en brais, en hausse de 25 à 30 francs dans la région du Centre.

Le mouvement d'accroissement des stocks est continu : de juillet à août, ils ont encore augmenté et sont passés de 3.158.000 tonnes à 3.221.000 tonnes. Ils dépassent légèrement les moyennes mensuelles de 1931 et 1932 : 3.173.000 tonnes et 3.146.000 tonnes. Les stocks sont cependant encore bien inférieurs au maximum atteint en juin 1932 : 4.062.000 tonnes. Il est vrai qu'en novembre suivant, à la suite de la prise au tas pendant les grèves, ils avaient fléchi à 1.991.000 tonnes.

La répartition des stocks entre les diverses régions du pays et même entre les entreprises est fort inégale. Dans le Centre, ils correspondent à deux mois et demi de production. Sur les 732.000 tonnes de stock du bassin, deux entreprises en détiennent 600.000 à elles seules, la situation des autres charbonnages étant entièrement normale. Le découvert des charbonnages auprès de leur banque, graduellement réduit après la grève, recommence donc à être digne de considération.

Sous l'influence de la crise, les charbonnages poursuivent la concentration de l'exploitation, déjà amorcée depuis longtemps.

La Société anonyme « Charbonnages de Masses-Diarbois », en liquidation, avait maintenu l'exploit-

tation. Elle l'a définitivement arrêtée fin septembre. Le personnel a été licencié et une partie des deux fosses est déjà noyée.

Les Charbonnages de Mariemont ont arrêté l'exploitation d'un de leurs plus anciens sièges; les Charbonnages de La Louvière et Sars-Longchamps vont boucher les puits de Sars-Longchamps et de l'Avalesse, arrêtés depuis longtemps.

#### INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.

A peine le cartel de l'acier s'est-il reconstitué et les comptoirs de vente se sont-ils organisés, que l'on annonce qu'une firme belge importante voudrait reprendre sa liberté de concurrence. Il ne s'ensuivrait pas une rupture nouvelle de l'association internationale, mais des difficultés appréciables au sein du groupe belge et entre celui-ci et le cartel. Le groupe belge Cosibel, en tant que représentant l'ensemble des usines métallurgiques du pays, est lié au cartel pour 2 ans au moins et 5 ans au plus. Il ne pourrait donc, contrairement à ce qui a été annoncé, s'en retirer au 1<sup>er</sup> janvier 1934, mais à l'intérieur du groupement belge, ces regrettables dissensions répéteraient les difficultés que l'on a connues pendant les pourparlers pour la réorganisation du cartel.

La situation de la métallurgie lourde demeure en réalité assez stationnaire: les entreprises de Monchereet, de Musson et du Hainaut sont arrêtées, deux entreprises seulement ont pu garder tous leurs fours allumés. Sur les 62 hauts fourneaux que compte le pays, 35 seulement sont à feu.

Les prix marquent une hausse modérée en ce qui concerne les poutrelles: ils ont passé de 475 francs à 525 francs du début de l'année à juin 1932 et, pour les rails, l'« Irma » tient depuis un an les prix à 1.100 francs, bien qu'en octobre les prix à l'exportation aient été ramenés de £ 5-17-6 à £ 5-0-0. Les prix de la fonte de moulage sont également un peu meilleurs. Les prix des « blooms » et billettes indiquent bien, en ce moment, quel rôle le marché intérieur joue en période de crise. Les prix à l'exportation se relèvent. De janvier à octobre, ils passent: pour les blooms, de £ 1-18-0 à £ 2-7-0; pour les billettes, de £ 2-2-0 à £ 2-15-0. Par contre, pour le marché intérieur, les prix sont nettement plus lourds (1).

La comparaison de la production d'une année à l'autre est actuellement difficile parce que la période correspondante de 1932 a été traversée par une grève prolongée et étendue des mineurs, qui a obligé l'industrie métallurgique à ralentir son allure. Mais le mouvement de la production depuis le début de l'année marque, après un redressement très sensible en mai, un nouveau recul. On signalait cependant, fin septembre, une reprise légère des commandes. En ce moment, malgré la concurrence américaine favorisée par la baisse du dollar, l'Argentine et le Brésil passent en Belgique des ordres sérieux. Pour certains produits

(1) A la réunion du comité directeur du Cartel de l'Acier, à Dusseldorf, une augmentation de prix de 2 sh. 6 à la tonne en barres, poutrelles et tôles pour un certain nombre de pays a été décidée. Cette majoration a eu pour effet de faire sortir des commandes tenues en réserve jusqu'à présent.

spéciaux, la situation de l'industrie sidérurgique belge est favorable dans les Indes britanniques et en Extrême-Orient, y compris le Japon.

Les ventes de demi-produits en Angleterre s'étaient assez fortement réduites il y a quelques mois, lors de l'établissement des nouveaux prix officiels par le cartel de l'acier. Elles ont repris depuis lors, les dirigeants du cartel ayant fait des sacrifices sur leurs prix pour conserver ce marché.

Dans les boulonneries et dans les tôleries, on a constaté un léger ralentissement en septembre. Cependant, les tôleries reçoivent d'Extrême-Orient des commandes en quantité satisfaisante.

La situation des fonderies reste favorable; les commandes pour l'exportation sont assez suivies, notamment en appareils de chauffage et en tuyaux. Des usines mettent en vente des types nouveaux de chaudières de chauffage central, pouvant brûler du petit combustible industriel.

La situation des clouteries et fabriques de pointes de Paris est normale, les ventes sont régulières et les prix n'ont pas changé. La reconstitution du cartel du fil machine a amélioré la situation à l'exportation.

Le travail des émailleries est assez régulier, mais la concurrence pèse sur les prix. La vente en appareils de cuisine — cuisinières à charbon et à gaz, récipients divers — est active. Mais, à en juger par le nombre de dépôts importants qu'ouvrent les usines à Bruxelles et dans les grandes villes, on peut conclure à une vive concurrence qui, en pesant sur les prix et en poussant aux améliorations techniques, est tout à l'avantage du consommateur et favorise la diffusion d'appareils nouveaux.

#### *Ateliers de construction métallique et navale.*

Aucun changement ne s'est produit dans une situation difficile, les marchés extérieurs demeurant fermés, soit à la suite de la détresse des finances publiques, soit par suite des mesures de protection des producteurs indigènes, ou encore, pour les chantiers, par l'excès manifeste du tonnage existant dans le monde.

La demande d'appareils de levage et de manutention reste très faible, par suite du ralentissement du travail dans les ports.

Le 16 septembre, les chantiers Cockerill à Hoboken ont procédé au lancement de la malle *Prince Baudouin*, destinée au service Ostende-Douvres. Cette nouvelle unité, de 3.125 tonnes, est chauffée au mazout; elle sera la plus rapide des bâtiments de la mer du Nord. Enfin, elle est conçue suivant des lignes et des plans complètement nouveaux. Elle sera mise en service au début de l'été prochain et servira, en dehors de ses tours de service, aux excursions et aux courtes croisières organisées par la Société belge des Chemins de fer, qui exploite la ligne Ostende-Douvres.

#### MÉTAUX NON FERREUX. PRODUITS CHIMIQUES.

La situation de l'industrie du zinc s'était raffermie lentement. La hausse du zinc avait revalorisé les stocks et certaines usines ont pu recommencer à travailler

dans des conditions satisfaisantes. Deux usines ont même rallumé chacune un four et la production de l'une d'elles a atteint 80 p. c. de la normale. Les amendes pour dépassement de la production avaient pu être sensiblement abaissées. Mais tout récemment, on signale un retournement de la situation : la direction du cartel aurait adressé à ses membres une circulaire demandant à ce que le quantum soit abaissé à 45 p. c. (pourcentage atteint avant l'amélioration); elle propose en même temps une forte majoration des amendes.

Les cours des engrais azotés sont en diminution de 8 à 14 p. c. sur ceux de l'an dernier. Une hausse de 20 francs à la tonne a, par contre, été appliquée sur les phosphates bicalciques. Le marché des engrais potassiques est fort calme.

On constate une amélioration dans les fabriques d'osséine, d'acide sulfurique, de potasse caustique, etc. Des regroupements d'intérêts sont en cours: ils visent à une réduction des prix de la matière première par un déplacement des sources et à un élargissement des marchés d'exportation par la rupture de liens syndicaux.

Le dumping du sulfate de soude pratiqué par le syndicat anglo-allemand, grâce aux *scrips* de marks bloqués, cause grand tort aux usines belges sur le marché extérieur.

#### LES CARRIÈRES, LA CÉRAMIQUE ET LE BATIMENT.

La production des cimenteries belges est assez satisfaisante. En juillet dernier, l'indice d'activité avait passé de 54 p. c. à 57,87 p. c.; en août, à 58 p. c. Les indices pour 1932 sont difficilement comparables, la grève des mineurs ayant fortement réduit l'activité des cimenteries d'une partie du pays. Quant aux expéditions, les cimenteries ont écoulé en juillet et en août respectivement 56 et 52,87 p. c. de leur capacité, contre respectivement 45,5 et 50 p. c. pour les mois correspondants de 1932. Les prix demeurent à la baisse par suite d'un léger ralentissement saisonnier des ordres à l'intérieur du pays et par suite, également, des difficultés à l'exportation.

On annonce encore une fois que les points de vue des concurrents se rapprochent en ce qui concerne la formation éventuelle d'un cartel national du ciment, qui est subordonné à une entente avec les producteurs allemands et hollandais, en même temps qu'il la conditionne.

Dans le courant de juillet, il avait été question d'organiser trois comptoirs nationaux, groupant les différentes firmes et coopérant avec les usines de ciment métallurgique. On compte, en effet, 32 fabricants de ciment Portland artificiel et 8 producteurs de ferro-ciment (4 cimentiers et 4 métallurgistes).

L'accord de 31 des cimenteries aurait été acquis, pendant les vacances, au principe d'une entente, et le problème du ferro-ciment serait également en voie de solution.

La difficulté réside toujours dans un rapprochement des points de vue des cimentiers belges et hollandais quant au partage du marché des Pays-Bas.

La situation des carrières de grès, de terres plastiques et de silex de la région de Mons est sans changement. Leur activité est très réduite. Les entreprises de terres plastiques, dont certaines sont dans une situation difficile, se plaignent de la concurrence allemande, faite à des prix très bas.

Par contre, les carrières de phosphate signalent une situation plus favorable que l'an dernier, à pareille époque.

La saison briquetière de la région de Boom s'est terminée dans de bonnes conditions. Les importantes briqueteries mécaniques de la contrée ont pu écouler leur production. Elles se plaignent de l'insuffisance des profits, insuffisance amenée par la perte de beaucoup de marchés étrangers.

Dans le Borinage, la prolongation de la belle saison a permis de poursuivre la fabrication des briques. De nouveaux fours ont été mis à feu, les stocks ont augmenté et les prix ont diminué de 20 francs aux 1.000 briques.

La région du Borinage compte d'importantes fabriques de produits réfractaires. Leur situation est restée à peu près stationnaire depuis plusieurs années. Elle ne s'est pas aggravée et l'activité de l'industrie du bâtiment a maintenu un certain courant de commandes en dalles et produits pour revêtements des murs.

Les fabricants se plaignent de ne fournir que 40 p. c. du marché belge, tout en ne travaillant qu'à 25 p. c. de leur capacité maximum et en ne pouvant plus pénétrer sur les marchés extérieurs, à la suite des contingentements ou des désordres monétaires.

La province du Hainaut a décidé la création d'un bureau et d'un laboratoire technique de l'industrie céramique, qui auront pour mission de réunir une documentation complète sur la fabrication et sur les gisements et qui mettraient sur pied un service commercial en vue de l'exportation.

Les faïenceries se heurtent à la concurrence japonaise, polonaise, tchécoslovaque, allemande et française. Les exportations belges ont fortement diminué, alors que les importations de faïences étrangères sont loin de s'être réduites dans la même proportion.

Les carrières de porphyre de Lessines ressentent la diminution saisonnière des commandes. La situation y est assez incertaine: le 15 août dernier expirait la dernière convention de salaires. Les patrons ont proposé d'appliquer une réduction nouvelle de 12 p. c., ce qui porterait la diminution totale à 40 p. c. environ. En attendant, l'ancienne convention demeure provisoirement en vigueur et c'est ainsi que la hausse de l'indice des prix de détail a provoqué un relèvement de 1 p. c. des salaires. Les patrons et les ouvriers ont fait des démarches auprès du gouvernement, afin d'obtenir certaines assurances quant à l'emploi des pavés de Lessines dans les travaux publics: les intéressés espèrent éviter la diminution de salaires en suspens grâce au maintien éventuel d'un certain courant d'affaires.

L'activité des carrières de petit granit de la vallée du Hoyoux reste satisfaisante: les commandes inté-

rieures sont actives et les exportations vers la Hollande s'améliorent quelque peu.

La situation des marbreries est inchangée.

Comme on le voit, il est difficile de tirer des conclusions générales au sujet d'un groupe d'industries fort diverses, dont certaines sont purement extractives et d'autres font subir à la matière une transformation profonde par broyage et cuisson. Cependant, on peut dire que l'activité du bâtiment maintient, dans l'ensemble, un utile courant d'affaires pour les industries qui en dépendent. Presque toujours le malaise provient d'une capacité potentielle de production excessive, ou devenue telle par suite du changement de structure de nombreuses économies nationales, développées dans le sens autarcique et dont les dirigeants sont résolus à défendre les marchés par le protectionnisme et les manipulations monétaires.

Les circonstances exceptionnelles que traverse l'Allemagne et les moyens d'action qu'elle tire de sa politique de liquidation des avoirs étrangers bloqués rendent sa concurrence fort gênante pour certaines industries et lui font prendre parfois les aspects d'un dumping très préjudiciable. De même, le Japon, qui est en ce moment un client précieux de la métallurgie belge, est actuellement aussi un concurrent important des faïenceries comme des industries textiles. Nous persistons à croire, cependant, en dépit de nombreux avis autorisés, qu'il n'y a là qu'un phénomène transitoire et que le moment doit venir où le Japon perdra le bénéfice du dumping monétaire auquel il se livre, ceci pour ne pas évoquer ici l'avantage lui assuré, dans une certaine mesure, par des conditions spéciales de main-d'œuvre. Déjà, ses difficultés financières sont très réelles.

#### INDUSTRIES DU VERRE.

L'amélioration légère constatée antérieurement s'est maintenue pendant les mois d'août et de septembre en ce qui concerne les verreries mécaniques. La production et la consommation s'équilibrent à peu près et le stock se liquide graduellement. L'Union des Verreries mécaniques a mis à feu une sixième division où elle entreprendra la production à bref délai. Mais il est probable que deux fours seront mis en réparation. La société anonyme des Verreries de Jumet a procédé à une augmentation de capital de 4 millions de francs, afin d'apporter des améliorations techniques à sa fabrique de bouteilles.

Les conditions meilleures de la gobeletterie se sont accentuées. La production est plus importante et pour le bassin du Centre (région de Manage, Bois-d'Haine, Familleureux) elle atteint 70 p. c. de la capacité maximum. Des fours ont été rallumés. Les prix restent bas; les usines bien outillées réalisent cependant des bénéfices modestes.

La *Revue belge des Industries verrières* signale enfin une légère amélioration dans la situation des glaceries.

#### INDUSTRIES DU BOIS ET DU PAPIER.

L'activité des papeteries demeure réduite. Il en est de même des fabriques de meubles. Cependant, dans

la région d'Ath, la demande est en progrès et l'activité actuelle des entreprises est meilleure, bien qu'elles soient toujours au régime du chômage partiel.

On constate l'apparition de la reprise saisonnière dans les saboteries, mais elle n'est appréciable que dans les entreprises qui ont des magasins de vente.

La nouvelle baisse du sterling lèse les fabriques de brosses de la région d'Iseghem, qui s'étaient rapidement adaptées à la nouvelle politique économique de leur important débouché : la Grande-Bretagne.

#### INDUSTRIES TEXTILES.

##### *Coton.*

Les filatures ont traversé en août leur phase de calme saisonnier qui, pendant la dernière quinzaine de septembre, a été suivie d'un certain courant d'affaires. Par après, les acheteurs sont redevenus circonspects et semblent attendre de nouvelles baisses de prix. Les nouvelles fluctuations des monnaies anglo-saxonnes ont agi sur la régularité et le volume des transactions.

La situation des tissages varie selon les régions. Une des plus grandes entreprises avait, dit-on, décidé de fermer ses usines pendant six semaines. Au bout de quinze jours, une grosse partie des métiers a cependant été remise en marche.

D'une façon générale, on enregistre une reprise d'ordres venant de Hollande qui, normalement, eussent été passés en Allemagne, mais ne le sont plus.

Dans la région d'Eecloo, on constate encore du chômage des tissages. A Renaix, la situation des fabricants de tissus s'est améliorée, mais l'instabilité financière de nombreux marchés étrangers est fréquemment une cause de préoccupations.

Aucune amélioration n'est constatée dans les ateliers d'Audenarde, où une usine importante chôme complètement depuis septembre 1932.

##### *Laine.*

Les marchés d'origine ont été fermes pendant les mois sous revue; les producteurs, connaissant la réduction du volume de la tonte de l'année, tablent sur un redressement des prix de la laine brute.

Par contre, les marchés à terme de Roubaix-Tourcoing et d'Anvers sont plutôt orientés vers la baisse. C'est qu'ils sont plutôt influencés par le mouvement des affaires en peignés et que là on constate un ralentissement des transactions après un grand mouvement d'achats en juillet et août.

La place de Verviers a bénéficié de la hausse de valeur des stocks, mais subit en ce moment les suites de la grève et de ses conséquences. Presque toutes les filatures ont fait travailler à façon hors de Verviers. C'est une éventualité dont la place se doit de tenir compte.

Les tissages d'articles de fantaisie sont satisfaits des résultats obtenus cette année; il n'en est pas de même des fabriques d'articles classiques.

Les fabricants se plaignent de ne pouvoir obtenir des grossistes les hausses que leur imposent les filatures. Ils souffrent également de la lenteur des rentrées.

Signalons que les magasins de confection courante ont fortement baissé les prix de leurs vêtements pour la saison d'hiver. Ils font même une active publicité pour des articles très bon marché. Les tailleurs eux-mêmes ont décidé des baisses de prix, mais elles sont proportionnellement moindres.

La grève des filatures et peignages, dont nous venons de parler et qui durait depuis deux mois, s'est terminée le 5 octobre. Le 23 octobre suivant, la Fédération patronale de l'industrie lainière a signifié à la Fédération ouvrière la dénonciation de toutes les conventions intervenues entre les deux organismes. « Notre intention, déclare la Fédération patronale, en dénonçant ainsi en une fois toutes nos conventions, n'est pas de modifier tous les accords et usages en cours, mais de reprendre notre liberté afin de pouvoir, le cas échéant, modifier telles conditions de travail que l'expérience nous prouverait être contraires à une organisation logique et économique du travail. »

A Eecloo, si l'activité du peignage s'est un peu ralentie, les tissages travaillent à effectifs complets et la situation est satisfaisante.

Les fabriques de tissus d'ameublement ont enregistré des ordres d'Angleterre. Par contre, les fabriques de tissus travaillent au jour le jour, selon la réception des ordres.

La région frontalière de Mouscron est fortement affectée par le renvoi des ouvriers belges qui travaillaient dans les fabriques de la région Roubaix-Tourcoing et à qui la France refuse le renouvellement de la carte leur permettant d'y trouver de l'occupation. Ces chômeurs tombent à charge des organismes belges.

#### *Lin.*

Pendant le mois d'août, le marché des lins a été fort calme et les transactions ont été rares.

Les arrivages de lins russes ont contribué à affaiblir les prix.

Les lins français arrivant sur le marché sont de très belle qualité et supérieurs aux lins belges de la récolte correspondante.

Pendant le mois de septembre, les marchés de Gand et de Courtrai sont restés faibles, étant dominés par les offres de lins belges des récoltes nouvelles et anciennes, ainsi que par celles de lins russes, sur lesquels le trust des ventes à l'exportation a consenti de larges concessions.

Le marché indigène semble souffrir de l'adaptation trop lente de ses spécialistes aux conditions actuelles de la conjoncture et de l'organisation. Les négociants en lin souffrent également de l'immobilisation de stocks et des charges financières en résultant.

On a pu constater à plusieurs reprises, dans la région de Courtrai, que des chargements de lin, arrivés de la campagne aux portes des magasins des acheteurs, étaient refusés par ceux-ci, à moins de nouvelles concessions sur les prix. Les frais de transport inutiles sont ainsi à charge du paysan qui veut s'en tenir à la convention originale.

Signalons que le mois de septembre a vu des trans-

ports assez importants de lins du Condroz vers les marchés flamands.

Pendant les mois d'août et de septembre, les filatures de lin n'ont pas eu à se féliciter de la situation.

Les Etats-Unis ont annulé des ordres importants passés aux toiliers belges et que nous avons signalés comme un heureux signe de reprise. Les tissages ont en conséquence invité les filatures à arrêter leurs livraisons.

La faiblesse de la livre sterling favorise en outre la concurrence des fils étrangers. D'autre part, si les importateurs américains ont annulé des ordres passés en Belgique, ils en ont donné de nouveaux à Belfast.

De ce qui précède, on peut conclure que la situation des filatures et des tissages de lin est, pour le moment, peu brillante. On peut prévoir une recrudescence du chômage partiel dans les tissages de toile.

#### *Jute.*

Dans cette section, la situation est favorable: filatures et tissages ont enregistré des ordres pour plusieurs mois: les usines sont pleinement occupées. Les prix restent peu satisfaisants.

#### *Soie artificielle.*

L'activité des usines reste inchangée et assez satisfaisante. Deux questions sont à l'ordre du jour dans cette partie: la rupture du cartel international par les participants allemands et le contingentement. Le cartel groupait les producteurs allemands, italiens, français, belges et hollandais. Les Allemands, se plaignant d'une quote-part insuffisante et voulant étendre à l'industrie de la soie artificielle la politique de concurrence à outrance que développe le Reich depuis quelques mois à l'extérieur de ses frontières, tout en organisant rigide ment son économie nationale, se sont retirés du cartel.

Le contingentement de la soie artificielle suit celui de la soie naturelle. Il a été demandé à la suite de la concurrence allemande et italienne.

#### *Bonneterie.*

Cette industrie étant fort dispersée et se trouvant à tous les stades de l'organisation, depuis l'industrie à domicile jusqu'à la grande manufacture, les renseignements à son sujet sont fort variables d'une entreprise à l'autre. L'année semble avoir été favorable pour les bonneteries de Leuze et des environs où la fabrication de chemises de sport a fortement contribué à réduire le chômage. De nombreuses maisons ont même obtenu l'autorisation de travailler au delà de la journée réglementaire de huit heures. Cependant, on constate en ce moment un ralentissement notable des ordres. Dans tout le pays, on se plaint d'ailleurs de la lenteur avec laquelle rentrent les ordres d'hiver.

Pendant la période de prospérité, un bon ouvrier bonnetier pouvait gagner 80 francs par jour. Ce salaire est actuellement réduit à 20 francs.

### Divers.

Les couperies de poils et les triages de chiffons jouissent d'une activité satisfaisante. La situation des industries annexes du textile: fabriques de bobines et navettes, teinturerie, etc., est inchangée.

### CHAUSSURES.

La situation, qui était favorable dans la région d'Iseghem, a été compromise par la nouvelle dépréciation du sterling.

Dans le Borinage, la reprise saisonnière n'a guère été marquée et les usines chôment 3 ou 4 jours par semaine.

Le contingentement des chaussures importées ne semble donc pas avoir eu les effets escomptés.

Il est à signaler que l'on constate une baisse considérable des chaussures au détail, principalement dans les magasins à succursales multiples dépendant des grandes manufactures, tant belges qu'étrangères. Certains articles de série sont offerts à des prix qui tiennent vraiment compte de la réduction du pouvoir d'achat des employés et des ouvriers.

C'est surtout dans les grandes villes, où réside et travaille un nombreux personnel d'employés, de vendeurs, etc., pour qui un habillement convenable est une nécessité professionnelle, que l'on constate le synchronisme entre la baisse des traitements et la création de costumes et chaussures de série à bon marché.

### INDUSTRIE DU DIAMANT.

L'amélioration de l'industrie du diamant, déjà signalée lors de notre dernier exposé, s'est maintenue.

D'avril à juillet 1933, les prix se sont relevés de 15 à 25 p. c. et le chômage ouvrier a diminué. Les pierres petites et de basse qualité se vendent assez facilement, taillées, à cause de leurs prix réduits.

Les exportations belges de pierres taillées ont légèrement augmenté cette année, par rapport à 1932.

### INDUSTRIE ALLUMETTIÈRE.

Cette industrie, extrêmement concentrée en Belgique, a été atteinte par une grève qui durait depuis le début de septembre et ne s'est terminée qu'à la fin d'octobre.

La grève a éclaté à l'occasion de l'application d'une réduction de 7 1/2 p. c. des salaires, décidée il y a un an déjà et faisant partie d'une réduction de 15 p. c. dont la moitié a déjà été appliquée.

La grève a pris fin à la suite de la conclusion d'un nouvel accord entre patrons et ouvriers: ces derniers acceptent une réduction graduelle de leur salaire: 2 1/2 p. c. immédiatement et 2 1/2 p. c. au début de décembre. Une troisième réduction de 2 1/2 p. c., applicable le 1<sup>er</sup> janvier, sera résolue par arbitrage.

Il convient de rappeler ici que le trust belge des allumettes avait, lorsqu'il s'est constitué, gardé aux ouvriers des conditions particulièrement favorables et qu'il les a maintenues fort longtemps.

La situation de l'industrie belge des allumettes, fortement exportatrice, est aggravée par l'augmentation des droits en Grande-Bretagne et par la chute des monnaies.

## L'AGRICULTURE ET LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES.

### L'AGRICULTURE.

Toutes les causes qui pèsent sur les prix — contingentements, dumping, faiblesse des monnaies, surproduction — demeurent inchangées. On ne peut donc s'attendre à une modification fondamentale de la situation de l'agriculture belge.

Nous nous bornerons aujourd'hui à des constatations sur l'état des récoltes et des cultures dans notre pays. La récolte des céréales s'est effectuée dans des conditions excellentes et faciles. Celle des pommes de terre est extrêmement abondante; elle s'est également faite dans de bonnes conditions, et les agriculteurs prévoient qu'ils ne pourront l'écouler tout entière. Aussi prévoit-on l'achat d'un grand nombre de porcs, destinés à transformer en viande la surproduction de tubercules.

La place nous fait défaut pour signaler aujourd'hui les intéressants travaux de régénération et de sélection de la pomme de terre, entrepris par le Boerenbond belge dans ses fermes de Campine, des Ardennes, de Pologne et de Frise. Le dernier rapport de cette institution fournit à ce sujet des indications utiles.

La récolte de tabac a été favorable cette année: le rendement de la région d'Obourg est de 1.400 à 1.600 kilos à l'hectare. La couleur et la souplesse de la feuille sont satisfaisantes, l'arôme ne sera apprécié que dans quelques semaines. Mais comme la vente des tabacs fabriqués tend à se ralentir, les planteurs nourrissent des appréhensions quant aux prix qu'ils pourront obtenir.

Les houblons ont été attaqués par des parasites qui ont entraîné des frais de traitement gênant les prix de revient.

Le rendement des vergers de reines-Claude et de prunes de la vallée de la Meuse et du Limbourg a été excellent, mais les prix ont été affectés par les difficultés d'exportation vers l'Angleterre. La production des pêches n'a pas été abondante. L'organisation de la vente des fruits est loin d'être au point.

L'épidémie de stomatite aphteuse empêche les transactions sur le bétail. La sécheresse prolongée de l'été a obligé les éleveurs et nourrisseurs à faire usage d'aliments du commerce. C'est à ce fait que l'on peut attribuer la récente hausse du lait, décrétée par la fédération des laiteries industrielles. L'augmentation de fr. 0,10 au litre est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre dernier.

Nous sommes arrivés au moment où le prix des œufs se relève considérablement, par suite du ralentissement de la ponte. Ce prix est passé de 35 à 70 centimes la pièce, malgré les difficultés d'exportation sur les marchés habituels. Le prix du beurre a également augmenté et se tient au niveau atteint en 1932 pendant la période correspondante. L'arrachage des betteraves a commencé: il se fait normalement.

Les statistiques relatives à la fabrication de la margarine marquent un développement considérable de la production et de la consommation par rapport à 1932. La baisse antérieure des prix du beurre et de la graisse de porc avait certainement joué dans un sens défavorable à la consommation de la margarine. Cependant, à mesure que se prolonge le chômage, même si son volume marque une tendance à se restreindre, l'usure des réserves et la baisse des salaires créent à nouveau des conditions où la consommation de margarine reprend des avantages.

La fabrication du sucre aura commencé au moment où paraîtront ces lignes. Les sucreries ont terminé leurs approvisionnements en charbon et une température peu rigoureuse et relativement humide favorise l'arrachage et le transport des betteraves. Le rendement serait plus faible cette année qu'il y a un an. Les stocks de la dernière campagne sont inférieurs à ceux des quatre années précédentes. En raffinerie, le travail se poursuit normalement.

La situation des moulins à farine subit le contre-coup de la baisse des prix du blé et des farines. Par contre, le prix du son a augmenté, passant de 47 à 53 francs dans le courant de septembre.

L'activité des mûiseries se ranime: elles retrouvent la clientèle anglaise, perdue en 1931, et celle du Danemark, affectée tout d'abord par la chute de la couronne danoise. Cependant, les mûiseries subissent la concurrence des riz d'Extrême-Orient.

La production des brasseries ne marque plus de nouveau recul: elle est dans l'ensemble égale à la moyenne de 1932, bien qu'un peu plus faible. Par contre, les importations de bières étrangères se réduisent fortement: de près de 50 p. c. de 1931 à 1933. Ce fait est imputable à différents facteurs: maintien des prix par les brasseurs étrangers en vertu d'arrangements internationaux et pour éviter un contingentement éventuel; diminution du pouvoir d'achat des consommateurs; enfin, interdiction, que stipulent certains brasseurs belges, pour les cafetiers, locataires de la brasserie, de débiter des bières étrangères, sous peine d'arrêt des livraisons des bières nationales.

La campagne des conserveries de légumes est actuellement terminée. Les maraîchers commencent à livrer les premiers légumes d'hiver, choux de Bruxelles, chicorées, dont les prix assez bas sont cependant plutôt rémunérateurs. Les chemins de fer ont organisé des services directs en grande vitesse Bruxelles-Paris. Le séchage de la chicorée à café a été jusqu'à présent favorisé par le beau temps.

Dans l'ensemble, la situation des industries alimentaires est favorable et il est certain que le volume de la production n'est guère affecté par la diminution de consommation. Les prix sont assez réduits mais ils ont moins diminué dans ce groupe que partout ailleurs. On constate, d'autre part, que certaines marques indigènes de biscuits, conserves de légumes, confitures, conserves de poissons, conquièrent une part plus large

du marché, grâce, dans certains cas, à une meilleure organisation de vente et à une amélioration de la présentation des produits.

#### LA PÊCHE MARITIME.

Le mécontentement se maintient dans cette industrie, où l'on compte un chômage élevé. Entre autres griefs, les intéressés se plaignent de la diminution de la consommation. Il semble que cette allégation mériterait une sérieuse vérification parce que l'on peut constater, au contraire, la multiplication des poissonneries, notamment à Bruxelles: l'extension du nombre des magasins semble répondre, plutôt, à une augmentation de la demande. Or, Bruxelles est le marché le plus important du pays.

Les revendications des pêcheurs sont nombreuses. Elles portent sur le contingentement, insuffisant à empêcher l'entrée du poisson étranger. Mais on peut estimer au contraire que la protection accordée est excessive et nuit à l'alimentation du pays. Nous avons plusieurs fois exposé ici que la crise de la pêche est avant tout due à l'industrie elle-même, qui s'est suroutillée. Actuellement, ce sont principalement les importations de poissons danois qui seraient incriminées. En juillet 1933, le Danemark a importé en Belgique: 234.000 kilos contre 76.000 kilos en juillet 1931 et 140.000 kilos en juillet 1932. On fait cependant observer que la côte belge fournit surtout des poissons plats, soles, turbots, raies et plies, alors que le poisson rond, cabillaud, colin, aiglefin, doit être pêché plus au nord. Les bateaux belges sont astreints à un long trajet, tandis que les bateaux danois pêchent à proximité de leurs côtes et le poisson, rendu à terre, est chargé sur camions automobiles qui, en trente-trois heures, apportent leur chargement à Bruxelles.

La production de la flottille belge a augmenté en quantité, mais les prix se sont avilis.

En septembre 1933, l'accroissement des quantités, par rapport au mois correspondant de 1932, a été de 67 p. c., tandis que l'augmentation de valeur n'est que de 17 p. c.

L'élévation en quantité est due surtout aux prises abondantes de hareng, dont le prix au kilo est tombé de fr. 2,16 au kilo l'an dernier, à fr. 1,02 cette année. Pour les autres espèces, le prix moyen reste stable, à fr. 3,75 au kilo en moyenne.

Il n'empêche que le produit total de la pêche est passé de 4.329.000 francs en août 1932 à 5.625.000 francs en août 1933, soit une augmentation de 1.295.000 fr. Pour septembre, les chiffres respectifs sont de 4.867.000, 5.683.000 et 816.000 francs.

Avec un nombre stationnaire ou croissant de bateaux désarmés, des équipages et des charges stationnaires, il y a là une amélioration incontestable du chiffre d'affaires dont il y a lieu de tenir compte, sans que l'on songe à diminuer les difficultés que traverse actuellement la pêche maritime, difficultés dont nous avons exposé les causes, qui se ramènent au suréquipement et à l'endettement. Ces difficultés résultent de l'entraînement auquel ont cédé les armements et leurs frêters. Il serait injuste de ne considérer que celles-ci

exclusivement, et de ne pas reconnaître que certaines causes ne sont nullement imputables aux armements et aux pêcheurs: ainsi, les mesures de protection accordées par les différents pays à leurs propres armements font certainement du tort aux chalutiers belges, habitués depuis plusieurs années à vendre leur pêche à l'étranger. Les bateaux à moteur souffrent également des difficultés d'exporter le hareng.

Enfin, il est admissible que les pêcheurs de crevettes ressentent péniblement l'écart entre les prix qui leur sont payés (fr. 1,50 le kilo) et ceux que les marchands obtiennent dans le commerce, parfois à quelques pas des quais de débarquement: 5, 6 et même 8 francs le kilo.

Le tableau ci-après donne la statistique de l'industrie de la pêche ostendaise.

	AOUT 1933		SEPTEMBRE 1933	
	Produits (Francs)	Apports (Kilos)	Produits (Francs)	Apports (Kilos)
Chalutiers à vapeur .....	1.033.857,50	686.761	1.484.636,—	1.295.706
Chaloupes à moteur .....	4.537.749,—	1.167.725	4.163.817,50	1.104.027
Divers .....	50.774,—	12.350	34.848,—	9.450
Poissons de provenance étrangère .....	2.656,—	550	241,—	150
Total .....	5.625.036,50	1.867.386	5.683.542,50	2.409.333
Total du mois correspondant de 1932 .....	4.329.784,—	1.567.095	4.867.235,—	1.423.860
Augmentation sur 1932 .....	1.295.252,50	300.291	816.307,50	985.473

### TRANSPORTS ET TOURISME.

L'accroissement du volume de la production se traduit par une reprise d'activité des transports. Ce mouvement est encore faible, mais il est néanmoins perceptible, surtout dans le trafic des ports, les chemins de fer restant en dessous des chiffres de 1932 et l'amélioration de leur coefficient d'exploitation étant due avant tout à la réduction des dépenses.

L'entrée et la sortie de navires de mer dans les ports d'Anvers et d'Ostende marquent une reprise sensible d'une année à l'autre. Le tonnage des marchandises prises ou débarquées a également augmenté. Par contre, la situation du port de Gand est moins favorable maintenant qu'il y a un an. Le mouvement de la navigation fluviale s'est également amélioré, mais moins sensiblement. Les statistiques relatives aux transports sur route font défaut.

Le problème financier que soulèvent les charges hypothécaires grevant les bateaux intérieurs a été examiné fin septembre par une commission spéciale. Un accord a été signé entre les intéressés: il prévoit un allègement d'intérêts et un moratoire d'un an en ce qui concerne l'amortissement des engagements en faveur des débiteurs malheureux et de bonne foi.

La commission, avant de se séparer, a formulé les vœux suivants: que le gouvernement se préoccupe du tort causé à la batellerie par les nouveaux tarifs des chemins de fer et que les transports intérieurs par eau soient réservés de préférence aux bateliers belges.

Ces vœux sont bien dans la tendance du moment. Mais il convient de ne pas oublier que, comme l'industrie du charbon, celle des transports dépend, avant tout, de l'activité générale du pays et qu'en période de baisse des prix et de la production, ce sont les trans-

porteurs comme les fournisseurs de matières premières qui sont appelés à subir la répercussion de la crise sur les autres industries.

Ni les transports par rail, ni ceux par eau ou par route n'ont droit à des privilèges; il n'est pas mauvais que ces entreprises ne soient pas monopolistes et restent soumises à la concurrence. L'amélioration incontestable des chemins de fer depuis quelques années est une conséquence de la concurrence que leur fait l'autobus: cette amélioration est pénible parfois à réaliser, mais tous les usagers s'en félicitent.

La légère reprise générale des transports confirme toutes les observations de détail sur une augmentation lente du volume de la production, malgré les hauts et les bas inévitables. Ces constatations se vérifient également dans la plupart des pays étrangers.

\* \* \*

La saison touristique est actuellement close. Elle a montré que, quelle que soit l'intensité de la crise, le goût des voyages et des villégiatures s'est maintenu dans les masses, comme dans les milieux les plus aisés.

Certes, les ressources disponibles ont diminué et les dépenses s'en sont ressenties. Le tourisme pédestre ou cycliste y a gagné et pendant les dernières vacances il était caractéristique de voir le nombre de jeunes gens des classes populaires qui entreprenaient de longues randonnées avec des moyens très modestes. Les pèlerinages ont connu en 1932 une vogue extraordinaire, grâce à des événements d'un ordre particulier; ils ont causé une grande animation du trafic par autocar.

Tous les commerçants des lieux de villégiature se plaignent de la plus grande parcimonie observée par les touristes. Il semble cependant qu'il n'y a là qu'un

retour à des conditions normales, dont une période exceptionnelle de profits spéculatifs avait permis de s'écarter. D'ailleurs, les hôtels moyens et petits constatent qu'ils ont hébergé beaucoup de monde.

Où la crise est intense, c'est dans la classe des palaces et des grands hôtels. Ostende a particulièrement souffert.

La multiplication des plages de luxe en France et en Italie, le développement des grandes croisières touristiques, la vogue de la montagne, les progrès de l'automobile expliquent les difficultés qu'Ostende ren-

contre. Mais cette crise est générale à toutes les plages de luxe. La lecture de la presse française atteste que les villes d'eau de la Méditerranée et de la côte basque en sont profondément atteintes. En fait, la crise liquide bien des fortunes oisives et l'on constate que travailler pour la clientèle de grand luxe est devenu une entreprise hasardeuse. Mais les hôtels plus modestes, qui recherchent une clientèle sédentaire, plus soucieuse de loisirs et de repos que des plaisirs, n'ont pas lieu de se plaindre et sont au-dessus de leurs affaires.

## CHRONIQUE

**L'équilibre budgétaire en 1933 et en 1934.** — L'exposé général du budget pour 1934 fera l'objet d'une étude détaillée à publier dans le prochain numéro du *Bulletin*.

Toutefois, nous pensons qu'il est utile de signaler dès à présent les caractéristiques du budget de 1934.

Au cours des années 1931 et 1932, le déficit total des budgets ordinaires et extraordinaires a atteint 5.017 millions de francs. Dans ces conditions, les perspectives pour le budget de 1933 pouvaient paraître sombres, et nous avons dans notre dernière chronique signalé comment elles se présentaient. Mais grâce à une énergique politique de redressement et bien que celle-ci n'ait pu produire ses effets que sur une partie de l'exercice, le budget de 1933 se soldera en équilibre et laissera même un léger boni de 28 millions et demi. Ce beau résultat est dû aux augmentations d'impôts qui ont dû être consenties et aussi à une politique d'économies et de retranchements.

Le budget pour 1934 à son tour se présente non seulement en balance, mais avec un excédent de recettes de 170 millions, les recettes atteignant 10.553 millions et les dépenses 10.384 millions.

Il est à remarquer que les évaluations de recettes ne tablent pas sur une reprise des affaires et qu'elles supposent bien plutôt un mouvement des prix et de la production analogue à celui de 1933. On constate même que pour la taxe mobilière, la taxe professionnelle et l'impôt complémentaire personnel, les évaluations de recettes pour 1934 sont inférieures aux prévisions pour 1933 et aux recettes réelles pour la même année. Il en est de même pour les accises et les droits de succession. Le budget de 1934, en ce qui concerne les recettes, est donc un budget d'économie en crise, résultat auquel il est toujours difficile de parvenir. L'exposé général du budget dit d'ailleurs, en termes propres: « La plus grande prudence a présidé aux évaluations; celles-ci ont été établies en supposant le maintien de la crise à son degré d'acuité actuel, et en négligeant tout facteur d'amélioration. »

Les dépenses d'administration atteignent 5.302 millions dans le budget de 1934, contre 5.544 millions en 1933 et 6.707 millions en 1932, budget où elles avaient atteint leur maximum. Les dépenses en personnel de l'Etat belge sont tombées de 2.936 millions en 1932 à 2.589 millions dans le budget de 1934.

Nous reprendrons plus en détail l'étude de l'exposé général du budget. Mais, dès à présent, on peut conclure que le gouvernement a fait un effort considérable pour arrêter la suite des déficits et prévenir, par conséquent, l'accroissement de la dette publique.

Ce pouvoir a obtenu de la nation un effort extrêmement méritoire en matière fiscale, malgré une baisse accentuée des prix et des transactions. L'équilibre ainsi obtenu est heureux, mais il ne permet aucunement dans les circonstances présentes de relâcher la politique d'économies. Le gouvernement y est bien décidé et l'opinion la réclame énergiquement, mais sans toujours se rendre compte des efforts à accomplir pour y parvenir.

**Frappe de pièces de 20 francs en argent en Belgique.** — Le gouvernement belge vient de décider la frappe de pièces de 20 francs en argent destinées à remplacer les pièces de même valeur en nickel pur, qui seront retirées de la circulation.

Un arrêté royal du 10 octobre 1933, publié dans le *Moniteur* du 28 du même mois, règle la nouvelle émission. Nous en donnons le texte ci-dessous :

Vu l'arrêté-loi du 26 octobre 1926 relatif à l'émission par l'Etat de monnaies divisionnaires destinées à remplacer les petites coupures mises en circulation, pour le compte du Trésor, par la Banque Nationale de Belgique;

Vu l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 12 juin 1930, qui fixe à 1.200 millions de francs la limite assignée à l'émission de ces monnaies et autorise le gouvernement à en déterminer la nature et la forme;

Vu l'article 2 de la dite loi stipulant que ces monnaies auront cours légal;

Revu Notre arrêté du 31 mars 1931 relatif à la frappe de pièces de 20 francs en nickel pur;

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1<sup>er</sup>. Il sera frappé, suivant les besoins constatés et dans les limites tracées par la loi, des pièces de 20 francs en un alliage composé d'argent et de cuivre.

Art. 2. Ces monnaies seront à Notre effigie, regardant à gauche.

Elles porteront :

A l'avvers, la légende « Albert, Roi des Belges » ou « Albert, Koning der Belgen »;

Au revers, un écu aux armes du royaume, entouré du collier de l'Ordre de Léopold, sous un pavillon ou manteau fourré d'hermine et comblé de la couronne royale; sur les côtés, l'indication de la valeur : « 20 Fr. » et au bas, le millésime. La tranche sera

lisse et portera en creux l'inscription « Belgique — België ».

Art. 3. Le poids de ces pièces sera de onze grammes.

La tolérance, tant en dehors qu'en dedans, sera de cinq millièmes du poids des pièces.

Art. 4. Ces pièces seront formées d'un alliage de 680 millièmes d'argent et 320 millièmes de cuivre.

La tolérance, tant en dehors qu'en dedans, sera de trois millièmes.

Art. 5. Le diamètre sera de 28 millimètres.

Art. 6. La frappe de ces monnaies sera effectuée par quantités égales en texte français et en texte flamand.

Art. 7. Les pièces de 20 francs en nickel frappées en exécution de Notre arrêté du 31 mars 1931 seront retirées de la circulation à mesure de l'émission des nouvelles pièces en argent de même valeur et dans la limite des nécessités de la circulation monétaire; jusqu'au moment de leur retrait définitif, les pièces de 20 francs en nickel conserveront leur cours légal.

Art. 8. Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Le marché du blé.** — Au mois d'octobre, les cours, en francs belges, du blé, sont à peu près les mêmes au début et à la fin, étant revenus à parité après avoir subi une dépréciation sensible vers le milieu du mois.

Le Manitoba valait, au début, fr. 61,50, à la fin, fr. 61,75; les Plata respectivement 50 francs-fr. 50 3/4.

Il suffit de comparer ces prix à ceux d'il y a un an pour constater que les tentatives américaines ne sont pas parvenues à galvaniser le marché des céréales par des manipulations monétaires, mais infligent aux expériences du Président Roosevelt un démenti très net.

Même insuccès dans les tentatives d'écoulement des excédents de blé : distribution gratuite aux chômeurs au nombre de 12.000.000; pourparlers avec la Chine concernant une absorption massive de 950.000 tonnes, appuyée par une ouverture de crédit de \$ 10.000.000.

D'autre part, les pronostics sur les récoltes de l'hémisphère sud, venant à maturité d'ici moins de deux mois, sont encore une fois favorables.

Quant à l'Europe, elle trouve cette année à satisfaire chez elle une forte proportion de ses besoins : c'est ainsi que la Hongrie a fourni à l'Angleterre et au Continent 100.000 tonnes de blé en septembre; la production totale européenne, non compris la Russie, sera de 45.000.000 de tonnes, en augmentation de 10 p. c. sur la belle récolte de l'année dernière; les importations des pays d'outre-mer se trouvent ainsi réduites à 9.800.000 tonnes, soit largement de moitié.

Les mesures prises aux Etats-Unis pour restreindre les emblavements d'automne produisent leurs effets par le consentement acquis de bon nombre d'agriculteurs; les totaux réunis des récoltes de blés d'hiver et de printemps accusent 13.900.000 tonnes contre 19 millions 750.000 tonnes en 1931-1932. Mais cet élément de valorisation est suffisant pour compenser la surproduction qui se constate ailleurs et qui est en partie due aux interventions étatistes. En somme, l'erreur grave commise initialement par les Etats-Unis et le Canada de soutenir artificiellement le prix du blé a désorganisé le marché; les prix artificiellement maintenus, plus la protection, ont poussé à augmenter la production en Europe; par là, la production d'un article, déjà en excédent, a encore été augmentée. Finalement, les nouvelles mesures prises aux Etats-Unis, cette fois dans l'ordre monétaire, sont impuissantes à remédier au mal.

## BOURSE DE BRUXELLES

### MARCHE DES CHANGÉS.

La décision prise le 25 octobre par les autorités américaines d'autoriser la « Reconstruction Finance Corporation » à acheter de l'or, a provoqué une vive sensation sur les marchés des changes. Le jour de la mise à exécution de cette décision, l'once de fin fut payée \$ 31,54, cours correspondant à la parité de belgas 4,7137 par dollar. Les jours suivants, le prix fut graduellement élevé; les dernières opérations ont été traitées à 33,16 correspondant à 4,4834. Au moment où se produisit ce fait nouveau dans la politique monétaire des Etats-Unis, le cours du dollar se trouvait au delà de 5 belgas. Il tomba, dès que la nouvelle se précisa, à 4,73 1/2. Après quelques jours de répit, le fléchissement reprit et l'on cote actuellement moins de 4,52. Le recul du dollar sur le marché international qu'implique la hausse continue du prix de l'or à New-York, pesa pendant plusieurs jours sur la tendance de la livre. Mais celle-ci ne tarda pas à se ressaisir. Après avoir, entre le 20 octobre et le 2 novembre, rétrogradé de 23 à 22,28 7/8, elle revint autour de 22,65. Cette orientation divergente des deux devises a élargi le rapport entre elles de 4,75 à 5,03 en moins de quinze jours.

Le franc français a été négocié durant toute la quinzaine entre 28,06 et 28,06 1/2. Le florin est descendu à la fin du mois d'octobre de 289,28 à 289,02 et est ensuite revenu par paliers aux environs de son point de départ. Le franc suisse, après s'être vu brusquement ramené du 25 au 26 octobre de 138,92 à 138,78, a regagné rapidement le cours de 138,96. Le reichsmark s'est maintenu aisément à un niveau voisin de 171. Comme précédemment, la peseta a eu un marché bien équilibré; le cours s'est tenu tantôt légèrement en deçà, tantôt un peu au delà de 60 belgas. La lire italienne s'est repliée sans à-coup de 37,83 à 37,71. Les trois couronnes scandinaves terminent la quinzaine en recul d'environ une unité et demie sur leur cours précédent. Le Stockholm vaut 116,38 contre 118; l'Oslo 113,40 au lieu de 114,50 et le Copenhague 100,75, venant de 102,30. La couronne tchécoslovaque cote à peu de chose près le même prix qu'il y a quinze jours, à savoir 21,33; le zloty marque un léger progrès à 80,55, venant de 80,50. Le dollar canadien a suivi la tendance de la devise américaine: il a fléchi d'une quinzaine à l'autre de 4,80 à 4,58.

A terme, la livre à trois mois a maintenu la légère prime qu'elle cotait il y a quinze jours, c'est-à-dire un centième de belga environ. Par contre, le déport du franc français pour un trimestre s'est élargi de 3 à 8 centièmes de belga. Celui subi par le dollar pour une même période est inchangé à 4 centièmes de belga.

Le marché de l'argent est toujours très à l'aise. Le taux du call money n'a pas dépassé 1 p. c.; l'escompte a valu 2 3/16 p. c. au plus haut.

Le 9 novembre 1933.

### MARCHE DES TITRES.

#### Comptant.

La pénurie d'ordres influence toujours le marché des valeurs à revenu variable, et les cours marquent de l'indécision.

Le marché des rentes belges, au contraire, garde toute sa régularité. C'est ce qui ressort du tableau comparatif des cours pratiqués le 3 novembre et le 19 octobre.

Aux **rentes**: 3 p. c. Dette Belge 1<sup>re</sup> série, 67,50-66; 3 p. c. Dette Belge 2<sup>e</sup> série se répète à 67; 5 p. c. Restauration Nationale se répète à 87,25; 5 p. c. Intérieur à prime se répète à 476; 5 p. c. Dette Belge 1925, 80,75-81; 6 p. c. Consolidé 1921, 93,75-93,25; 5 p. c. Emprunt Belge à lots 1932, 501-501,50; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921, 174,50-177,50; 5 p. c. Dommages de Guerre 1922, 222,50-221,25; 5 p. c. Dommages de Guerre 1923, 484,50-480; 6 p. c. Association Nationale des Industriels et Commerçants pour la Réparation des Dommages de Guerre, 93-94.

Aux **assurances et banques**: Assurances Générales, 6750-6625; Banque d'Anvers, 2190-2195; Banque Belge pour l'Étranger, 552,50-540; Banque de Bruxelles se répète à 510; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 2625-2575; Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 680-705; part sociale Société Belge de Banque, 1275-1300; part de réserve Société Générale de Belgique, 4250-4200.

Aux **entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières**: action de dividende Hypothécaire Belge-Américaine, 4400-4600; Immobilière Bruxelloise, 4600-4400; part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 14700-14600.

Aux **chemins de fer et canaux**: action de dividende Braine-le-Comte à Gand, 4920-4760; Société Nationale des Chemins de fer belges, 440-443,50; part de fondateur Congo, 2100-2150; action privilégiée 6 p. c. Katanga, 615-605; 10<sup>e</sup> action de jouissance Tournai-Jurbise, 2395-2495; action de jouissance Welkenraedt (coupons n° 35 de fr. 1.841.94 et n° 36 de fr. 871,70 détachés), 14150-17075.

Aux **tramways, chemins de fer économiques et vicinaux**: action de capital Bruxellois, 2055-2005; action de dividende idem, 6125-5825; 20<sup>e</sup> part de fondateur Buenos-Ayres, 190-212; part sociale Le Caire, 525-530; 100<sup>e</sup> part de fondateur Rosario, 87-101.

Aux **tramways et électricité (trusts)**: part sociale Bangkok, 535-550; action ordinaire Centrale Industrielle Electrique, 1630-1675; action de capital Electobel, 2250-2225; part de fondateur Electrorail, 4325-4200; action privilégiée Sidro, 430-422,50; action ordinaire Sofina, 8000-7850.

Aux **entreprises de gaz et d'électricité**: 10<sup>e</sup> part de fondateur Electricité du Borinage, 3180-3100; part de

fondateur Bruxelloise d'Electricité, 11700-11000; 10<sup>e</sup> part de fondateur Electricité Est de la Belgique (coupon n° 23 de fr. 256,96 détaché), 6525-6800; 10<sup>e</sup> part de fondateur Electricité Nord de la Belgique, 8275-8200; 10<sup>e</sup> part de fondateur Electricité de l'Ouest de la Belgique (coupon n° 22 de fr. 125,83 détaché), 3410-3560; part de fondateur Electricité du Pays de Liège, 4300-4350; part de fondateur Electricité de Seraing et Extensions, 7825-7675; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 10325-10025.

**Aux industries métallurgiques :** Armes de Guerre, 201-210; 10<sup>e</sup> part de fondateur Baume et Marpent (coupon n° 52 de fr. 143,65 détaché), 2620-2810; action de capital Fabrique de Fer de Charleroi, 705-710; Forges de Clabecq, 17475-16025; Cockerill, 635-690; Espérance-Longdoz, 1975-1925; Ougrée-Marhay, 905-955; Forges de la Providence, 7050-6725; action ordinaire Sambre et Moselle, 1025-1000; Thy-le-Château, 2280-2200.

**Aux charbonnages :** Bonne-Espérance et Batterie, 1700-1785; Bonnier, 4100-3810; part sociale Centre de Jumet, 3000-3010; Gouffre, 12400-13200; Maurage, 5850-5425; Noël-Sart-Culpart à Gilly (coupon n° 64 de fr. 303,20 détaché), 7275-7925; Nord de Gilly, 6625-6250; Petit-Try à Lambusart (coupon n° 64 de 200 francs détaché), 3850-3900; Sacré-Madame, 2055-1840; Tamines, 3010-2900; Willem-Sophia, 3000-3100.

**Aux zincs, plombs et mines :** Asturienne des Mines, 136-141,50; 1/5<sup>e</sup> action privilégiée Nouvelle-Montagne, 245-240; part sociale Overpelt-Lommel, 345-335; part sociale Métallurgique de Prayon, 985-825; 10<sup>e</sup> action Vieille-Montagne, 2060-1955.

**Aux glaciers :** Auvelais, 12900-13200; Moustier-sur-Sambre, 12000-11825; part sociale St-Roch, 15525-13950.

**Aux industries de la construction :** Carrières de Porphyre de Quenast, 1015-1055; Carrières Unies de Porphyre, 3240-3095; part de fondateur Merbes-Sprimont, 1120-1125; action privilégiée Produits Réfractaires et Céramiques de Morialmé, 850-855.

**Aux industries textiles et soieries :** action de dividende Etablissements Américains Gratry se répète à 1500; Tresses et Lacets Torley, 1075-1035.

**Aux produits chimiques :** part de fondateur Industries Chimiques, 1030-1080; action de capital Nieuport, 735-740; action privilégiée Wilsele, 975-940.

**Aux valeurs Coloniales :** part de fondateur Auxiliaire Chemins de fer Grands Lacs, 3300-3150; action de capital Ciments du Katanga, 1060-1025; action de capital Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 1640-1625; action privilégiée Katanga, 22750-22525; action ordinaire idem, 21475-20625; 100<sup>e</sup> part de fondateur Minière des Grands Lacs Africains, 1120-1017,50; 1/3 action de dividende Simkat, 815-820; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 3150-3005.

**Aux alimentation :** action de capital Minoteries et Elevateurs à grains, 985-1020; Moulins « La Royale », 2475-2395; action de dividende Anciens Moulins Rypens, 2240-2150; action de jouissance Moulins des Trois-Fontaines, 7075-6875.

**Aux brasseries :** Ixelles, 4000-4225; Koekelberg, 2550-2250.

**Aux industries diverses :** part de fondateur André De Vriendt, 875-900; 9<sup>e</sup> action ordinaire Anciens Etablissements De Naeyer, 1600-1680; part sociale Englebert O. Fils et Cie, 2375-2125; part de fondateur Grands Magasins de l'Innovation, 3800-3725.

**Aux actions étrangères :** action de dividende Cairo-Héliopolis, 1890-1880; Madrilena de Tronvias, 1502,50-1530; Sévillane d'Electricité, 1100-1087,50; part bénéficiaire Electricité de Paris, 21200-21425; action de jouissance Matériel de Chemin de fer, 1960-1955; part bénéficiaire Parisienne, 2600-2510; part de fondateur Mopoli, 5250-5025; action ordinaire Royal Dutch, 25700-24475; Usines de Savigliano, 1560-1540; part sociale Arbed, 3075-3225.

#### Terme.

Banque de Paris et des Pays-Bas, 2110-2060; action ordinaire Barcelona Traction, 401,25-378,75; action ordinaire Brazilian Traction, 293,75-298,75; action de capital Héliopolis, 1305-1315; action de capital Métropolitain de Paris, 1745-1685; 100<sup>e</sup> part de fondateur Minière des Grands Lacs, 1125-1030; Pétofina, 565-560; action Royal Dutch, 2570-2435; action Transports, Electricité et Gaz, 630-602,50; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 3165-3010.

# STATISTIQUES

## MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

### I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »		Taux des reports (2)	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en compensation	marché	sur valeurs au comptant	sur valeurs à terme
<i>a) la dernière quinzaine :</i>									
21 octobre 1933....	3,50	4,—	4,—	2,25	2,875	0,75	1,—	6,50	6,—
23 — .....	3,50	4,—	4,—	2,1875	2,875	0,75	1,—	6,50	6,—
24 — .....	3,50	4,—	4,—	2,1875	2,875	0,75	0,75	6,50	6,—
25 — .....	3,50	4,—	4,—	2,1875	2,875	0,75	0,75	6,50	6,—
26 — .....	3,50	4,—	4,—	2,1875	2,875	0,75	0,75	6,50	6,—
27 — .....	3,50	4,—	4,—	2,1875	—	0,875	0,875	6,50	6,—
28 — .....	3,50	4,—	4,—	2,25	2,875	0,75	0,75	6,50	6,—
30 — .....	3,50	4,—	4,—	2,125	2,875	0,75	0,75	6,50	6,—
31 — .....	3,50	4,—	4,—	2,125	2,875	1,—	0,75	6,50	6,—
2 novembre 1933....	3,50	4,—	4,—	2,125	—	1,—	1,—	6,50	6,—
3 — .....	3,50	4,—	4,—	2,125	2,875	0,875	0,75	6,50	6,—
4 — .....	3,50	4,—	4,—	2,125	2,875	0,75	0,75	6,50	6,—
<i>b) les derniers mois (1) :</i>									
1931 .....	2,50	3,—	3,50	2,318	2,6478	0,9845	1,0427	5,08	4,58
1932 .....	3,46	3,96	4,46	3,12	3,6565	1,202	1,2741	6,35	5,86
1932 Août .....	3,50	4,—	4,50	3,1226	3,50	1,471	1,466	6,50	6,—
Septembre .....	3,50	4,—	4,50	3,—	3,50	1,240	1,250	6,50	6,—
Octobre .....	3,50	4,—	4,50	3,—	3,50	1,—	1,086	6,50	6,—
Novembre .....	3,50	4,—	4,50	3,—	3,50	1,016	1,028	6,50	6,—
Décembre .....	3,50	4,—	4,50	2,942	3,279	1,158	1,202	6,50	6,—
1933 Janvier .....	3,50	4,—	4,50	2,885	3,25	1,065	1,070	6,50	6,—
Février .....	3,50	4,—	4,50	2,781	3,297	0,917	0,984	6,50	6,—
Mars .....	3,50	4,—	4,50	2,618	3,153	0,963	0,972	6,50	6,—
Avril .....	3,50	4,—	4,50	2,497	3,125	0,994	0,966	6,50	6,—
Mai .....	3,50	4,—	4,50	2,413	3,101	0,822	0,856	6,50	6,—
Juin .....	3,50	4,—	4,50	2,3125	3,104	0,797	0,797	6,50	6,—
Juillet .....	3,50	4,—	4,50	2,3125	3,125	0,817	0,792	6,50	6,—
Août .....	3,50	4,—	4,50	2,3125	3,125	0,750	0,750	6,50	6,—
Septembre .....	3,50	4,—	4,—	2,2668	3,069	1,005	0,966	6,50	6,—
Octobre .....	3,50	4,—	4,—	2,207	2,875	0,8991	0,952	6,50	6,—

(1) Les chiffres annuels sont des moyennes; les chiffres mensuels sont les taux en vigueur à la fin de chaque mois, ou des moyennes mensuelles en ce qui concerne les taux « hors banque » et les taux du « call money ».

(2) Taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts.

### II. — Taux des dépôts en banque au 5 novembre 1933.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine ou à 15 jours de préavis	Compte de dépôts à :					Caisse Gén. d'Epargne et de Retraite	
			1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans et plus	jusque 20.000 francs	au delà de 20.000 fr.
Société Générale .....	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Banque de Bruxelles .....	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Caisse de Reports .....	1,—	2,36	—	2,50	2,75	—	—	—	—
Algemeene Bankvereniging ...	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Société Belge de Banque .....	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Société Nation. de Crédit à l'Ind.	—	—	—	3,—	3,25	3,75	4,—	—	—
Caisse Gén. d'Epargne et de Retr.	—	—	—	—	—	—	—	3,— (1)	2,—

(1) Suivant décision de la Caisse d'Epargne du 17 novembre 1932, les intérêts pour l'année 1932 ont été relevés de deux-dixièmes, pour la partie des dépôts n'excédant pas 20.000 francs.

## MARCHE DES CHANGES A BRUXELLES

### I. — Cours quotidiens.

DATES	Londres	Paris	New-York (câble)	Amsterdam	Genève	Madrid	Italie	Stockholm	Oslo	Copenhague	Prague	Montréal	Berlin	Varsovie
	1 £ = 35 belgas	100 fr. = 28,173 b.	1 \$ = 7,19193 b.	100 fl. = 289,088 b.	100 fr. = 138,77 b.	100 P. = 138,77 b.	100 litres = 37,862 b.	100 cr. = 192,738 b.	100 cr. = 192,736 b.	100 cr. = 192,738 b.	100 Ko. = 21,3086 b.	1 \$ = 7,19193 b.	100 M. = 171,321 b.	100 st. = 80,68 b.
23 octobre 1933.	22,95875	28,05875	4,98	289,25	138,90	60,—	37,75	118,35	115,40	102,50	21,32	4,87	170,95	80,25
24 —	23,0925	28,05875	4,98125	289,28	138,895	60,02	37,80	119,20	116,—	103,15	21,37	4,85	171,05	80,50
25 —	22,6725	28,065	4,735	289,28	138,92	60,10	37,85	116,925	113,85	101,30	21,32	4,69	171,06	80,40
26 —	22,69	28,0575	4,78125	289,22	138,78	59,95	37,76	117,10	113,975	101,35	21,33	4,68	170,88	80,40
27 —	22,5675	28,0575	4,78625	289,20	138,84	59,95	37,75	116,525	113,85	101,10	21,33	4,73	170,97	80,375
30 —	22,58125	28,0625	4,7075	289,15	138,82	59,95	37,76	116,425	113,40	100,875	21,32	4,64	170,95	80,475
31 —	22,665	28,06	4,7375	289,17	138,80	60,—	37,81	116,975	113,825	101,30	21,37	4,69	171,025	80,375
2 novemb. 1933	22,28875	28,0625	4,63	289,02	138,90	60,025	37,72	115,05	111,90	99,60	21,33	4,59	170,90	80,475
3 —	22,34	28,06625	4,61	289,12	138,84	60,04	37,79	115,425	112,60	100,—	21,40	4,63	171,04	80,575

N. B. — En raison des dispositions prises en matière de devises en Autriche, en Hongrie et en Lettonie, la cotation des changes sur ces pays est suspendue à la Bourse de Bruxelles.

### II. — Moyennes annuelles et mensuelles.

	Londres	Paris	New-York (câble)	Amsterdam	Genève	Madrid	Milan	Stockholm	Berlin
1931 { I-VIII .....	34,881	28,133	7,1774	288,73	139,23	68,502	37,352	192,22	170,68*
{ X-XII .....	26,212								
1932 .....	25,174	28,222	7,1857	289,62	139,44	57,890	36,822	132,87	170,75
1932 Août .....	25,071	28,243	7,2077	290,10	140,21	58,111	36,879	128,87	171,54
Septembre .....	25,038	28,261	7,2130	289,75	139,21	58,491	36,977	128,55	171,59
Octobre .....	24,442	28,252	7,1964	289,47	138,89	58,933	36,834	126,22	171,06
Novembre .....	23,598	28,250	7,2083	289,69	138,72	58,918	36,852	125,82	171,30
Décembre .....	23,680	28,180	7,2197	290,06	138,86	58,893	36,873	129,42	171,83
1933 Janvier .....	24,241	28,145	7,2104	289,76	139,01	59,014	36,903	132,01	171,42
Février .....	24,513	28,067	7,1553	288,23	138,62	59,031	36,603	130,78	170,53
Mars .....	24,625	28,156	7,1499	288,43	138,45	60,348	36,626	130,42	170,30
Avril .....	24,602	28,206	6,8776	288,83	138,41	60,999	36,862	129,28	167,29
Mai .....	24,168	28,246	6,1403	288,70	138,57	61,372	37,397	124,37	167,46
Juin .....	24,262	28,176	5,8545	287,59	138,22	60,797	37,460	124,85	168,60
Juillet .....	23,912	28,071	5,1404	288,81	138,54	59,935	37,926	123,52	170,60
Août .....	23,535	28,061	5,2310	289,10	138,48	59,886	37,712	121,50	170,74
Septembre .....	22,560	28,073	4,8393	289,18	138,75	59,930	37,743	116,43	171,03
Octobre .....	22,449	28,829	4,8144	289,36	139,00	60,010	37,738	116,07	170,90

(\*) Moyenne des sept premiers mois de l'année.

### III. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas).

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
à 1 mois :								
21 octobre 1933 .....	pair	pair	—	D 0,0100	—	D 0,016	—	pair
23 — .....	pair	R 0,002	D 0,0150	D 0,0100	D 0,020	D 0,016	D 0,200	pair
24 — .....	pair	R 0,004	D 0,0140	D 0,0100	D 0,020	D 0,017	D 0,150	D 0,050
25 — .....	—	R 0,004	D 0,0200	D 0,0150	D 0,022	D 0,016	D 0,100	D 0,050
26 — .....	—	R 0,002	D 0,0125	D 0,0100	D 0,022	D 0,020	D 0,075	—
27 — .....	R 0,003	R 0,005	D 0,0150	D 0,0125	D 0,020	D 0,016	D 0,050	—
28 — .....	R 0,002	R 0,004	—	D 0,0100	D 0,025	D 0,020	D 0,050	pair
30 — .....	R 0,002	R 0,005	D 0,0140	D 0,0100	D 0,026	D 0,020	D 0,025	—
31 — .....	R 0,003	R 0,005	D 0,0200	D 0,0150	D 0,025	D 0,020	—	D 0,020
2 novembre 1933 .....	R 0,003	R 0,005	D 0,0200	D 0,0150	D 0,022	D 0,018	D 0,025	—
3 — .....	R 0,003	R 0,006	D 0,0200	D 0,0150	D 0,022	D 0,018	D 0,075	—
4 — .....	—	R 0,002	—	D 0,0200	—	D 0,018	—	pair
à 3 mois :								
21 octobre 1933 .....	R 0,0125	R 0,0150	D 0,0300	D 0,0200	D 0,050	D 0,042	D 0,300	—
23 — .....	R 0,0125	R 0,0150	D 0,0250	D 0,0200	D 0,050	D 0,044	D 0,500	D 0,300
24 — .....	R 0,0150	R 0,0180	D 0,0300	D 0,0250	D 0,054	D 0,048	D 0,300	D 0,150
25 — .....	R 0,0120	R 0,0140	D 0,0500	D 0,0420	D 0,052	D 0,048	D 0,400	D 0,250
26 — .....	R 0,0150	R 0,0190	D 0,0350	D 0,0300	D 0,055	D 0,050	D 0,400	D 0,200
27 — .....	R 0,0180	R 0,0200	D 0,0350	D 0,0300	D 0,058	D 0,052	D 0,150	—
28 — .....	R 0,0180	R 0,0200	—	D 0,0300	D 0,064	D 0,060	D 0,150	D 0,100
30 — .....	R 0,0180	R 0,0200	D 0,0500	D 0,0400	D 0,062	D 0,056	D 0,150	—
31 — .....	R 0,0140	R 0,0160	D 0,0550	D 0,0450	D 0,062	D 0,058	D 0,100	—
2 novembre 1933 .....	R 0,0160	R 0,0200	D 0,0450	D 0,0400	D 0,050	D 0,044	D 0,200	—
3 — .....	R 0,0120	R 0,0160	D 0,0425	D 0,0350	D 0,050	D 0,045	—	D 0,400
4 — .....	—	R 0,0100	—	D 0,0400	D 0,048	D 0,044	—	D 0,250

**INDICE MENSUEL DE LA BOURSE DE BRUXELLES (30 titres à revenu fixe, 120 titres à revenu variable).**

	TITRES A REVENU FIXE					TITRES A REVENU VARIABLE												
	Dette belge directe et indirecte	Emprunts provinces et commun.	Obligations 4 % impôt 16.50 %	Obligations 6 % net d'impôt	Tous TITRES A REVENU FIXE	Banques	Entrepr. immobil. et hôtelières	Tramw. ch. de fer économ. et vicinaux	Tramw. et électricité (Trusts)	Gaz et électricité	Métallurgie	Charbonnages	Zinc, plomb mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Coloniales	Divers	Tous TITRES A REVENU VARIABLE
Indice par rapp. au mois préc.																		
1933 2 octobre .....	99	99	100	99	99	97	94	94	93	95	88	95	88	96	98	90	94	94
2 novembre .....	101	100	100	99	100	96	94	95	94	97	89	93	91	98	92	91	98	94
Indice par rapp. au 1-1-28 :																		
1932 1 <sup>er</sup> septembre .....	104	114	116	101	108	33	36	34	33	52	51	67	25	55	30	27	37	37
3 octobre .....	107	116	116	103	110	34	34	31	32	53	51	70	26	56	31	26	37	37
2 novembre .....	106	119	117	104	111	32	31	29	29	51	46	68	23	55	28	23	33	35
1 <sup>er</sup> décembre .....	105	119	118	103	110	32	32	28	29	51	44	67	23	57	27	24	33	34
1933 3 janvier .....	110	120	117	104	112	35	33	30	31	53	52	66	24	65	29	27	35	37
1 <sup>er</sup> février .....	112	122	117	105	113	34	30	29	29	51	44	65	22	63	27	25	33	35
1 <sup>er</sup> mars .....	112	120	118	106	113	32	26	27	27	48	44	60	19	59	24	22	30	32
3 avril .....	111	120	115	104	112	30	25	25	26	45	39	55	18	58	23	20	29	30
1 <sup>er</sup> mai .....	112	119	117	103	112	31	26	26	30	49	43	58	20	61	24	23	31	33
1 <sup>er</sup> juin .....	110	117	117	103	111	32	27	28	34	54	45	63	22	63	25	24	34	36
3 juillet .....	108	118	117	104	111	34	30	29	35	56	45	62	25	65	26	25	36	37
1 <sup>er</sup> août .....	111	119	118	105	112	35	31	30	35	58	42	67	25	66	28	24	36	37
1 <sup>er</sup> septembre .....	111	118	118	106	112	34	31	30	35	57	42	65	23	68	27	24	36	37
2 octobre .....	110	116	118	105	112	33	29	28	32	54	37	62	21	65	27	22	34	34
2 novembre .....	111	116	118	104	111	32	27	27	30	53	33	57	19	63	25	20	33	32

**RENDEMENT DE QUELQUES FONDS D'ETAT BELGES ET CONGOLAIS.**

DATES	Rente Belge, 3 p. c., 2 <sup>e</sup> série net d'impôts		Rest. Nat. 1919 5 p. c. net d'impôts		Consolidé 1921 6 p. c. impôt 2 p. c.		Congo 1906, 4 p. c. net d'impôts		Congo 1896, 4 p. c. net d'impôts		Intérieur à prime 1920, 5 p. c. net d'impôts, remboursables en 75 ans par 750 fr./500			D. de guerre 1922, 5 p. c. net d'imp. tit. de 250 fr. remb. en 90 ans par 300 fr. ou avec lots			Dette belge 1925, 5 p. c. impôt 2 p. c. remb. en 20 ans à partir du 1-1-36		
	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend. eu égard au cours seul <sup>1</sup>	Rend. en tenant compte de la prime de remb.	Cours	Rend. eu égard au cours seul <sup>1</sup>	Rend. en tenant compte de la prime de remb.	Cours	Rend. eu égard au cours seul <sup>1</sup>	Rend. en tenant compte de la durée de l'empr.*
1931 5 janvier .....	80,—	3,75	100,50	4,98	103,50	5,68	78,25	5,11	78,60	5,09	515,—	4,85	5,32	266,50	4,69	5,29	96,50	5,08	5,25
1932 4 janvier .....	71,—	4,23	82,75	6,04	92,—	6,39	61,50	6,50	64,—	6,25	450,—	5,56	6,25	237,—	5,27	5,99	77,25	6,34	7,58
1932 1 <sup>er</sup> septembre .....	63,75	4,71	79,75	6,27	88,75	6,63	59,—	6,78	58,—	6,90	432,50	5,78	6,55	222,—	5,63	6,41	72,50	6,76	8,40
3 octobre .....	68,50	4,38	81,—	6,17	90,50	6,50	60,10	6,66	61,—	6,56	442,50	5,65	6,38	229,50	5,45	6,20	76,05	6,44	7,86
2 novembre .....	68,25	4,40	80,25	6,23	89,90	6,54	62,15	6,44	63,—	6,35	430,—	5,81	6,58	222,25	5,62	6,40	75,25	6,51	8,—
1 <sup>er</sup> décembre .....	64,75	4,63	80,—	6,25	89,50	6,57	59,95	6,67	60,95	6,56	423,—	5,91	6,70	223,—	5,61	6,38	75,25	6,51	8,02
1933 3 janvier .....	66,25	4,63	86,—	5,81	91,50	6,43	62,—	6,45	62,40	6,41	475,—	5,26	5,90	233,—	5,36	6,10	81,50	6,01	7,10
1 <sup>er</sup> février .....	68,—	4,41	89,—	5,62	94,—	6,26	61,95	6,46	63,25	6,32	462,—	5,36	6,09	233,—	5,36	6,10	82,50	5,94	6,98
1 <sup>er</sup> mars .....	67,—	4,48	89,—	5,62	94,25	6,24	62,45	6,41	62,65	6,38	470,—	5,32	6,—	237,50	5,26	5,97	82,75	5,92	6,95
3 avril .....	67,25	4,46	85,25	5,87	94,70	6,21	61,95	6,46	61,55	6,50	472,50	5,29	5,96	234,50	5,29	6,05	81,25	6,03	7,16
1 <sup>er</sup> mai .....	68,25	4,40	89,—	5,62	94,40	6,23	60,—	6,67	61,50	6,50	480,—	5,21	5,85	225,—	5,56	6,32	82,50	5,94	7,—
1 <sup>er</sup> juin .....	64,50	4,65	88,—	5,68	94,—	6,26	65,25	6,13	65,—	6,15	475,—	5,26	5,92	226,—	5,53	6,30	80,—	6,12	7,37
3 juillet .....	63,25	4,74	85,75	5,83	90,—	6,53	62,—	6,45	63,50	6,30	460,—	5,43	6,15	225,50	5,54	6,31	79,60	6,16	7,44
1 <sup>er</sup> août .....	65,75	4,56	88,—	5,68	93,35	6,30	62,55	6,39	63,45	6,30	492,50	5,08	5,70	232,—	5,39	6,13	81,75	5,99	7,13
1 <sup>er</sup> septembre .....	67,—	4,48	86,—	5,81	94,20	6,24	63,50	6,30	63,75	6,27	485,—	5,15	5,80	229,50	5,45	6,20	81,25	6,03	7,22
2 octobre .....	64,—	4,69	86,25	5,80	95,—	6,19	63,15	6,33	63,05	6,34	483,75	5,17	5,81	222,25	5,62	6,41	81,—	6,05	7,27
2 novembre .....	67,25	4,46	87,25	5,73	94,—	6,26	62,05	6,45	62,10	6,44	474,50	5,27	5,93	222,—	5,63	6,42	80,75	6,07	7,32

\* A partir de 1932, taux rectifiés.

**PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS (par tonne).**

ÉPOQUES (Chiffres au 1 <sup>er</sup> du mois)	CHARBONS					SIDÉRURGIE									
	pour foyer domestique brais. anthr. 20/30	Industr. menu ½ gras mi-lavé	Fines à coke	Briquettes du pays	Coke ordinaire	Fonte de moulage Charteroi	Blooms		Billettes		Poutrelles		Rails		
							Prix à l'exportation	Prix intérieurs							
															£
1931 Moyenne mensuelle .....	279,—	137,—	145,—	167,—	160,—	505,—	3-0-2	557,—	3-2-1	593,—	3-0-0	638,—	6-0-0	1356,—	
1932 Moyenne mensuelle .....	271,—	120,—	116,25	147,50	117,50	323,—	2-2-0	428,—	2-2-11	437,—	2-5-2	456,—	5-18-1	1146,—	
1932 Août .....	265,—	117,50	100,—	145,—	100,—	295,—	1-17-6	395,—	1-18-0	400,—	2-0-0	415,—	5-17-6	1150,—	
Septembre .....	265,—	117,50	100,—	145,—	100,—	295,—	1-18-0	395,—	1-19-0	400,—	2-1-6	420,—	5-17-6	1150,—	
Octobre .....	280,—	117,50	105,—	145,—	100,—	295,—	2-0-6	405,—	2-1-0	415,—	2-2-0	460,—	5-17-6	1150,—	
Novembre .....	285,—	117,50	105,—	145,—	100,—	295,—	2-3-0	450,—	2-4-0	470,—	2-7-6	500,—	5-17-6	1150,—	
Décembre .....	285,—	117,50	105,—	145,—	100,—	295,—	2-0-0	460,—	2-2-0	470,—	2-5-0	500,—	5-17-6	1100,—	
1933 Janvier .....	285,—	117,50	105,—	145,—	100,—	290,—	1-17-0	430,—	1-18-0	440,—	2-2-0	475,—	5-17-6	1100,—	
Février .....	285,—	117,50	105,—	145,—	100,—	295,—	1-17-0	435,—	1-18-0	445,—	2-2-0	465,—	5-17-6	1100,—	
Mars .....	285,—	117,50	105,—	145,—	100,—	295,—	2-0-0	440,—	2-2-0	450,—	2-4-0	485,—	5-17-6	1100,—	
Avril .....	260,—	115,—	105,—	140,—	100,—	295,—	2-4-0	450,—	2-5-0	460,—	2-7-6	500,—	5-17-6	1100,—	
Mai .....	260,—	115,—	105,—	140,—	100,—	290,—	2-6-0	470,—	2-7-0	480,—	2-10-0	510,—	5-17-6	1100,—	
Juin .....	250,—	115,—	105,—	140,—	100,—	290,—	2-7-0	410,—	2-8-0	440,—	2-12-6	525,—	5-17-6	1100,—	
Juillet .....	250,—	115,—	105,—	140,—	100,—	290,—	2-5-0	410,—	2-7-0	440,—	2-15-0	525,—	5-17-6	1100,—	
Août .....	250,—	115,—	105,—	140,—	100,—	300,—	2-5-0	410,—	2-7-0	440,—	2-15-0	525,—	5-17-6	1100,—	
Septembre .....	250,—	115,—	105,—	140,—	100,—	300,—	2-5-0	410,—	2-7-0	440,—	2-15-0	525,—	5-17-6	1100,—	
Octobre .....	260,—	110,—	105,—	135,—	100,—	300,—	2-5-0	410,—	2-7-0	440,—	2-15-0	525,—	5-0-0	1100,—	

NOTE. — Depuis le 21 septembre 1931, date de la suspension de l'étalon-or en Angleterre, les prix en £ représentent des £-or.

**PRIX MOYENS DES GRAINS ET AUTRES DENREES AGRICOLES  
VENDUS SUR LES MARCHES REGULATEURS DE BELGIQUE (« Moniteur belge »).**

ÉPOQUES	Froment	Seigle	Avoine	Orge	Pomm <sup>es</sup> de terre	Lin brut	Beurre	Laine	Œufs
	en francs par 100 kilos						en francs par kilo		en francs par pièce
1931 Moyenne mensuelle .....	84,67	71,54	90,29	81,86	59,52	62,33	21,85	11,79	0,74
1932 Moyenne mensuelle .....	75,73	69,02	87,24	80,30	34,75	56,38	19,19	13,23	0,61
1932 Juillet .....	78,90	68,40	98,96	68,73	33,62	54,19	17,42	13,38	0,43
Août .....	66,93	60,44	75,81	68,55	24,61	57,38	18,63	13,69	0,50
Septembre .....	72,10	59,63	79,98	67,74	21,01	60,25	22,34	14,05	0,68
Octobre .....	78,32	58,06	80,50	66,38	19,72	57,95	22,58	13,63	0,86
Novembre .....	77,62	56,26	79,61	66,36	19,71	57,15	21,61	13,—	1,—
Décembre .....	77,32	54,24	77,51	64,47	18,83	58,93	21,54	13,—	0,79
1933 Janvier .....	77,87	53,94	78,27	64,86	17,98	61,62	21,37	13,19	0,59
Février .....	78,06	53,51	77,56	63,83	17,06	62,34	21,13	12,75	0,59
Mars .....	77,76	53,23	76,56	62,10	14,37	60,04	19,59	12,75	0,26
Avril .....	77,37	52,75	75,79	59,99	12,74	58,18	18,93	12,75	0,32
Mai .....	78,04	52,81	75,83	59,35	11,92	57,41	16,40	13,12	0,31
Juin .....	78,39	52,07	74,97	58,95	12,09	58,94	16,70	13,60	0,34
Juillet .....	80,—	52,50	75,57	56,29	10,88	60,29	17,07	15,—	0,34
Août .....	63,46	45,61	57,—	51,58	14,17	62,66	19,50	15,—	0,47
Septembre .....	61,97	42,60	54,16	50,33	19,75	63,23	21,16	15,—	0,58

**PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE. — I. — Industries minières et métallurgiques (1).**

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE										Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS		PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES PAR BASSIN									
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine	TOTAL			
1931 Moyenne mensuelle .....	106.587	152.054	422	354	639	32	458	348	2.253	24,2	3.173	
1932 Moyenne mensuelle .....	90.495	130.143	298	263	502	24	370	327	1.784	20,8	3.146	
1932 Juillet .....	76.898	112.411	37	67	203	14	204	212	738	8,8	3.624	
Août .....	21.995	35.830	23	9	43	6	49	319	450	20,1	2.631	
Septembre .....	86.280	126.848	249	258	490	27	324	359	1.708	20,7	2.273	
Octobre .....	95.617	137.768	368	333	609	27	431	375	2.142	24,0	2.103	
Novembre .....	97.557	140.448	372	323	613	27	450	387	2.172	23,2	1.991	
Décembre .....	97.368	140.295	419	340	671	32	482	415	2.359	25,1	2.045	
1933 Janvier .....	96.030	138.021	377	325	632	30	460	395	2.219	23,6	2.153	
Février .....	93.475	134.132	333	301	587	27	409	366	2.023	22,0	2.306	
Mars .....	96.905	139.367	405	338	652	32	473	411	2.310	24,5	2.551	
Avril .....	96.492	138.673	340	303	588	27	411	359	2.028	21,4	2.748	
Mai .....	95.769	138.476	381	311	591	26	433	384	2.126	22,3	2.947	
Juin .....	93.910	135.942	340	297	560	26	401	369	1.992	21,4	3.075	
Juillet .....	91.262	132.642	343	303	547	25	404	371	1.995	22,1	3.158	
Août .....	91.218	132.208	358	306	554	25	401	388	2.033	22,5	3.221	
Septembre .....	89.848	129.930	353	309	552	24	412	408	2.058	22,7	3.164	

PÉRIODES	OKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité à la fin de la période	MÉTALLURGIE. — PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Aciers bruts	Pièces d'acier moulées	Aciers finis	Fers finis
1931 Moyenne mensuelle .....	411	4.952	154	1.078	44 (2)	269	255	5,5	196	5,2
1932 Moyenne mensuelle .....	373	3.929	110	795	37 (2)	232	230	4,2	171	3,0
1932 Juillet .....	327	3.723	54	693	34	174	170	3,3	125	1,8
Août .....	341	3.591	60	520	33	217	218	3,5	165	2,3
Septembre .....	345	3.746	122	797	33	219	222	3,7	171	3,6
Octobre .....	367	3.773	130	838	34	225	229	3,6	178	2,4
Novembre .....	370	3.773	122	835	35	235	235	4,6	186	2,3
Décembre .....	389	3.801	128	820	37	247	243	5,0	184	2,7
1933 Janvier .....	379	3.814	119	820	37	249	241	4,1	183	3,4
Février .....	362	3.817	115	808	36	225	230	4,0	178	2,7
Mars .....	383	3.833	118	794	35	246	252	5,5	199	2,1
Avril .....	361	3.791	106	822	34	230	226	4,4	176	1,6
Mai .....	386	3.975	107	808	35	252	265	5,3	208	2,5
Juin .....	376	3.931	102	785	35	230	227	4,9	172	3,1
Juillet .....	385	5.019	101	806	35	225	208	4,4	162	3,5
Août .....	385	3.885	109	830	35	223	211	3,6	170	3,5
Septembre .....	376	3.892	129	864	34	209	207	4,5	162	4,5

(1) Statistique du ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la *Revue du Travail*.  
 (2) Au 31 décembre

**PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE. — II. — Industries diverses.**

PÉRIODES	COTON Production semestr. de filés	LAINE		PAPIERS et CARTONS (4)	SUCRES				BRASS- RIES Quantité de farines déclarées	DISTIL- LERIES Production d'alcools
		Condition- nements de Verviers et de Dison (laine con- ditionnée ou simpl. pesée)	Stocks de peignés dans les peignages à façon (à fin de mois)		Production		Stocks à fin de mois (sucres bruts et raffinés)	Déclara- tions en consom- mation		
					Sucres bruts	Sucres raffinés				
					(Tonnes)					(Hectol.)
1931 Moyenne mensuelle .....	25.400 (1) 26.300 (2)	2.380	2.223	14.501	15.904	12.030	130.811	16.511	18.890	32.068
1932 Moyenne mensuelle .....	19.945 (1) 24.600 (2)	1.964	2.570	12.030	20.149	13.436	108.987	19.628	17.630	27.805
1932 Juillet .....	19.945 (1)	2.249	3.112	11.800	—	13.789	68.975	21.266	18.717	23.470
Août .....		1.962	3.152	11.000	—	13.291	60.358	18.600	20.143	22.310
Septembre .....		2.700	3.022	11.700	—	13.984	39.155	27.474	17.025	27.101
Octobre .....		1.984	2.735		57.670	13.293	64.087	19.711	17.484	31.935
Novembre .....	24.600 (2)	1.841	2.661		117.778	17.274	148.681	15.330	16.700	34.289
Décembre .....		1.936	2.715		65.910	16.876	160.139	30.798	19.056	38.316
1933 Janvier .....		2.197	2.737		2.226	14.458	165.203	5.837	12.961	25.794
Février .....		1.659	3.156		431	14.161	165.481	7.806	12.937	18.917
Mars .....		1.936	3.682		61	16.671	160.874	10.108	17.019	18.232
Avril .....		2.172	4.191		—	16.821	143.970	10.674	18.004	27.123
Mai .....	22.945 (1)	2.887	4.310		—	15.649	133.482	13.671	18.656	15.632
Juin .....		2.773	4.276		—	14.585	108.058	17.599	17.981	28.051
Juillet .....		2.585	4.295		—	14.174	80.216	18.229	19.020	28.757
Août .....		1.813	4.122		270	14.482	52.629	17.097	19.220	32.501
Septembre .....		2.351	3.805		—	14.901	41.070	14.184	17.523	31.584

PÉRIODES	MARGARINE ET BEURRES ARTIFICIELS			ALLUMETTES			PÊCHE		OR BRUT	
	Production	Déclara- tions en consom- mation	Déclara- tions à l'exporta- tion	Fabrication	Destination donnée à la fabrication indig.		Ventes à la minque d'Ostende		Mines de Kilo-Moto	Toutes les mines
					Consom- mation	Exportat. (avec décharge de l'accise)	Quantités	Valeurs		
					(Millions de tiges)		(Tonnes)		(Kilogrammes)	
1931 Moyenne mensuelle .....	2.910	2.951	234	4.999	1.736	3.248	1.160	4.249	440,6	619,6
1932 Moyenne mensuelle .....	2.351	2.267	84	4.213	1.972	2.293	1.356	4.270	505,3	720,1
1932 Juillet .....	1.933	1.887	44	2.864	1.460	1.764	1.091	3.073	532,5	749,6
Août .....	2.090	2.036	62	3.795	2.056	2.032	1.567	4.330	551,9	797,3
Septembre .....	2.831	2.763	60	3.879	1.970	2.688	1.424	4.867	508,4	751,6
Octobre .....	2.759	2.699	74	5.263	2.298	2.699	1.709	5.684	525,4	773,5
Novembre .....	2.845	2.763	78	5.387	2.402	2.660	1.602	5.125	513,6	753,5
Décembre .....	3.177	3.118	59	6.073	3.188	2.706	1.644	5.810	491,9	727,8
1933 Janvier .....	2.624	2.584	40	4.873	2.162	2.745	1.214	4.353	467,4	
Février .....	2.551	2.495	51	4.658	1.476	2.546	1.505	6.533	440,6	
Mars .....	3.042	2.990	90	4.252	989	2.379	1.598	6.673	504,2	
Avril .....	2.591	2.557	41	2.810	922	1.851	1.660	5.676	470,5	
Mai .....	2.579	2.536	39	3.057	1.333	2.103	1.496	3.605	514,5	
Juin .....	2.599	2.575	28	3.988	1.515	2.404	1.089	3.737	515,2	
Juillet .....	2.454	2.418	37	3.827	1.388	1.998	1.321	4.524	510,9	
Août .....	2.943	2.928	22	3.916	1.840	2.699	1.867	5.625	543,4	
Septembre .....	3.206	3.171	25	652(5)	1.245	1.147	2.409	5.684	513,6	

- (1) Du 1<sup>er</sup> février au 31 juillet.  
(2) Du 1<sup>er</sup> août au 31 janvier.  
(3) L'or brut comprend en moyenne 80 % d'or alluvionnaire à 94 % de fin environ et 20 % d'or filonien à environ 75 % de fin.  
(4) Depuis octobre 1932, nous ne possédons plus de chiffres de la production des papiers et cartons, ces renseignements n'étant plus fournis régulièrement par certains fabricants à leur association.  
(5) Production réduite par suite de la grève dans l'industrie allumettière.

**COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS**

	Animaux vivants		Objets d'alimentation et boissons		Matières brutes ou simplement préparées		Produits fabriqués		Or et argent, non ouvrés et monnaies	TOTAUX		PRIX MOYEN PAR TONNE (france)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS, EN %
	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)			
<b>IMPORTATIONS :</b>														
1931 L'année .....	37,6	205,4	4.532	5.515	33.279	10.970	873	7.057	222,4	38.722	23.971	619		
1932 L'année .....	29,9	103,3	3.989	4.158	26.652	7.203	706	4.795	165,1	31.376	16.424	523		
1932 Juillet .....	2,0	6,9	328	310	2.043	479	55	326	5,4	2.428	1.126	464		
Août .....	2,5	9,3	308	295	2.070	499	48	344	22,6	2.429	1.170	482		
Septembre .....	1,6	6,3	298	305	2.181	558	53	374	12,8	2.533	1.256	496		
Octobre .....	1,7	6,1	363	358	2.278	671	57	422	17,6	2.700	1.474	546		
Novembre .....	2,7	8,2	339	339	2.188	615	60	406	13,5	2.590	1.381	533		
Décembre .....	1,9	6,7	421	419	2.554	735	65	438	8,7	3.042	1.607	528		
1933 Janvier .....	1,5	5,1	279	290	1.937	597	67	379	15,1	2.284	1.286	563		
Février .....	1,4	5,2	252	261	2.120	555	57	355	12,7	2.430	1.189	489		
Mars .....	1,9	6,6	351	320	2.470	605	66	407	33,1	2.889	1.372	475		
Avril .....	2,2	7,9	339	363	2.076	508	67	362	19,0	2.484	1.180	475		
Mai .....	2,2	8,9	394	317	2.344	595	69	393	10,5	2.809	1.324	471		
Juin .....	1,3	4,8	301	261	2.262	608	71	386	34,7	2.636	1.294	491		
Juillet .....	1,4	5,6	261	226	2.184	588	64	346	61,1	2.511	1.227	489		
Août .....	1,5	6,0	323	283	2.192	633	65	364	44,1	2.582	1.330	515		
Septembre .....	1,3	4,6	311	256	2.167	568	60	372	14,5	2.539	1.215	479		
<b>EXPORTATIONS :</b>														
1931 L'année .....	19,4	156,0	1.035	2.010	17.852	7.898	5.711	13.005	109,3	24.617	23.178	942	- 792	96,7
1932 L'année .....	16,9	152,4	981	1.429	14.193	5.309	4.367	7.929	310,8	19.558	15.130	774	- 1.294	92,1
1932 Juillet .....	2,8	29,8	87	105	988	371	341	597	6,0	1.419	1.109	781	- 17	98,5
Août .....	1,2	13,6	57	95	1.199	350	342	590	77,2	1.599	1.127	705	- 44	96,3
Septembre .....	0,9	7,0	64	105	1.266	430	341	603	9,0	1.672	1.154	690	- 103	91,9
Octobre .....	0,8	5,4	79	104	1.271	485	410	726	10,9	1.760	1.331	756	- 143	90,3
Novembre .....	0,6	4,0	74	109	1.368	426	359	659	8,5	1.802	1.207	670	- 174	87,4
Décembre .....	0,6	3,8	56	113	1.289	453	393	663	55,4	1.739	1.289	741	- 318	80,2
1933 Janvier .....	0,6	3,9	52	87	1.072	475	337	581	35,3	1.462	1.182	809	- 103	92,0
Février .....	0,6	4,3	68	101	1.115	406	352	598	13,8	1.535	1.124	732	- 66	94,5
Mars .....	0,8	6,2	75	105	1.288	446	411	704	15,4	1.774	1.276	719	- 96	93,0
Avril .....	1,6	15,0	47	68	1.168	354	382	583	12,8	1.599	1.032	648	- 148	87,5
Mai .....	3,2	26,9	45	72	1.351	465	448	707	23,0	1.847	1.293	700	- 31	97,7
Juin .....	1,8	14,9	69	85	1.253	468	467	654	20,8	1.791	1.243	694	- 51	96,1
Juillet .....	1,5	13,7	48	65	1.126	417	433	589	46,8	1.609	1.133	704	- 95	92,3
Août .....	1,1	11,3	49	72	1.255	432	410	605	13,1	1.716	1.134	661	- 196	85,2
Septembre .....	0,7	4,7	60	75	1.317	459	468	667	13,3	1.845	1.219	661	+ 3	100,3

**RENDEMENT DES SOCIETES ANONYMES BELGES**

**I. — Classement par genre d'industrie.**

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement.

**SEPTEMBRE 1933.**

RUBRIQUES	Capital versé		Résultats nets				Bénéfice distribué aux actionn.	Dette obligataire	Coupons d'obligat. payables en sept. (1)	
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Bénéfice total		Perte totale					Solde
			Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Montant en milliers de francs			
Banques .....	2	101.025	2	19.563	—	—	19.563	10.554	39.055	2.012
Assurances .....	1	1.000	1	6	—	—	6	—	—	—
Opérations financières.....	18	118.477	13	4.127	5	8.438	4.311	3.621	82.095	4.365
Exportations, importations ...	3	1.610	1	25	2	69	44	25	—	—
Commerce de fer et métaux...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Comm. d'habill. et d'ameublem.	2	2.590	1	43	1	386	343	38	—	—
Commerce de produits aliment.	3	4.300	2	196	1	87	109	127	500	32
Commerces non dénommés ...	41	28.935	26	2.863	15	1.403	1.460	1.337	—	—
Sucreries .....	10	31.584	8	4.669	2	754	3.915	2.266	2.734	136
Meuneries .....	2	1.200	1	1	1	305	304	—	—	—
Brasseries .....	7	8.268	5	113	2	288	175	81	—	—
Distilleries d'alcool .....	1	2.010	—	—	1	967	967	—	—	—
Autres industries alimentaires..	14	34.669	8	4.358	6	1.004	3.354	3.669	150	8
Carrières.....	4	5.512	3	198	1	147	51	166	251	13
Charbonnages .....	1	1.000	—	—	1	390	390	—	17.500	1.000
Mines et autres industr. extract.	1	28.000	—	—	1	14.087	14.087	—	—	—
Gaz .....	—	—	—	—	—	—	—	—	25.106	1.006
Electricité .....	—	—	—	—	—	—	—	—	64.370	3.476
Constructions électriques .....	3	9.000	2	52	1	320	268	22	1.000	60
Hôtels, théâtres, cinémas .....	15	35.921	5	26	10	13.386	13.360	3	—	—
Imprimerie, publicité .....	1	4	1	1	—	—	1	—	—	—
Textiles (lin, coton, laine, soie)	26	71.155	9	1.296	17	7.126	5.830	172	3.775	224
Matériaux artif. et prod. céram.	4	5.424	4	151	—	—	151	95	11.016	729
Métallurgie, sidérurgie .....	24	46.085	7	3.227	17	6.397	3.170	1.811	12.457	731
Construction .....	1	2.160	1	53	—	—	53	47	—	—
Papeteries (industries) .....	1	1.100	—	—	1	269	269	—	—	—
Plantations et sociétés coloniales	12	69.309	4	1.942	8	2.778	836	800	371.198	21.260
Produits chimiques .....	10	35.180	5	948	5	1.043	95	504	8.000	592
Industries du bois .....	4	9.300	4	1.286	—	—	1.286	176	—	—
Tanneries et corroiries .....	2	24.500	2	86	—	—	86	—	—	—
Automobiles .....	1	6.000	1	294	—	—	294	300	—	—
Verreries .....	4	265.380	3	26.441	1	6	26.435	26.019	—	—
Glaceries .....	1	7.000	1	54	—	—	54	—	—	—
Industries non dénommées ...	28	37.910	14	2.016	14	1.678	338	1.505	600	36
Chemins de fer.....	—	—	—	—	—	—	—	—	2.018	81
Chemins de fer vicinaux .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Navigation et aviation .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Télégraphe et téléphone .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways électriques .....	—	—	—	—	—	—	—	—	9.816	412
Autobus .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports non dénommés .....	2	375	2	203	—	—	203	78	—	—
Divers non dénommés.....	—	—	—	—	—	—	—	—	2.000	80
<b>TOTAL .....</b>	<b>249</b>	<b>995.983</b>	<b>136</b>	<b>74.238</b>	<b>113</b>	<b>61.328</b>	<b>12.910</b>	<b>53.416</b>	<b>653.641</b>	<b>36.253</b>

**II. — Classement par ordre d'importance du capital versé.**

Jusque 1 million .....	133	59.695	75	4.792	58	5.087	295	2.366	—	—
De plus de 1 à 5 millions ...	77	175.583	39	8.827	38	10.045	1.218	4.089	—	—
De plus de 5 à 10 millions ...	23	163.245	12	6.084	11	10.435	4.351	2.710	—	—
De plus de 10 à 20 millions ..	12	184.460	7	8.674	5	21.674	13.000	7.647	—	—
De plus de 20 à 50 millions ..	2	63.000	1	1.049	1	14.087	13.038	1.050	—	—
De plus de 50 à 100 millions.	1	100.000	1	19.554	—	—	19.554	10.554	—	—
De plus de 100 millions .....	1	250.000	1	25.258	—	—	25.258	25.000	—	—
<b>TOTAL .....</b>	<b>249</b>	<b>995.983</b>	<b>136</b>	<b>74.238</b>	<b>113</b>	<b>61.328</b>	<b>12.910</b>	<b>53.416</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(1) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de septembre (milliers de francs) :

Coupons d'emprunts intérieurs de l'Etat.....	—
Coupons d'emprunts de la Colonie .....	450
Coupons d'emprunts des provinces et des communes.....	11.911
Coupons d'emprunts d'organismes divers.....	355.803
<b>TOTAL .....</b>	<b>368.164</b>
Coupons d'emprunts extérieurs de l'Etat.....	29.882

EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

I. — Détail des émissions (milliers de francs).

SEPTEMBRE 1933.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS					AUGMENTATIONS DE CAPITAL						Primes d'émission	Apports en nature compris dans les souscript. et augment. de capital	Part prise par les banques	DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS anonymes et en commandite par actions (*)				RÉDUCTIONS DE CAPITAL	
	anonymes et en commandite par actions			coopératives et unions du crédit		Actions			Obligations						Liquidations		Fusions		Nom-bre	Montant
	Nom-bre	Montant nominal	Montant libéré	Nom-bre	Montant minimum	Nom-bre	Capital ancien	Augmen-tation nominale	Montant libéré	Nom-bre	Montant				Nom-bre	Montant	Nom-bre	Montant		
Banques .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Assurances .....	2	1.100	300	2	12	2	4.050	4.950	1.090	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérations financières .....	2	120	50	1	1	7	25.556	15.010	3.917	—	—	—	500	—	2	2.000	1	1.000	2	2.750
Exportations, importations ..	2	55	55	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Commerce de métaux .....	1	1.000	1.000	1	25	—	—	—	—	—	—	—	500	—	—	—	—	—	1	600
Comm. d'habil. et ameublem.	2	60	60	2	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1.000	—	—	—	—
Comm. produits alimentaires	2	140	140	2	77	—	—	—	—	—	—	—	94	—	—	—	—	—	—	—
Commerces non dénommés ..	12	1.758	1.494	10	1.258	2	260	190	190	—	—	—	788	—	2	130	—	—	—	—
Sucreries .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Meuneries .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Brasseries .....	1	3.063	3.063	—	—	1	6.000	1.000	1.000	—	—	—	4.060	—	—	—	—	—	—	—
Distilleries d'alcool .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres industries alimentaires	1	150	150	2	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Carrières .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Charbonnages .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines et industries extractiv.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaz .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Electricité .....	1	250	75	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Constructions électriques ..	1	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtels, théâtres, cinémas ..	2	330	330	2	15	—	—	—	—	—	—	—	100	—	—	—	—	—	1	375
Imprimerie, publicité .....	2	350	350	1	8	—	—	—	—	—	—	—	140	—	1	35	—	—	—	—
Textiles .....	1	500	500	—	—	1	1.000	500	500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1.500
Matériaux artif. et céramiq.	1	1.000	1.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	899	—	—	—	—	—	—	—
Métallurgie, sidérurgie .....	—	—	—	1	225	1	3.000	4.500	4.500	1	(1)100.000	—	4.500	—	1	400	—	—	1	3.000
Construction .....	1	100	100	—	—	1	35	35	35	—	—	—	99	—	—	—	—	—	—	—
Papeteries (industries) .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plant. et sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Produits chimiques .....	1	220	220	—	—	—	—	—	—	—	—	—	110	—	—	—	—	—	—	—
Industries du bois .....	—	—	—	1	10	3	4.000	3.650	2.381	—	—	—	1.292	—	—	—	—	—	—	—
Tanneries et corroiries .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	500
Automobiles .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Verreries .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Glaceries .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries non dénommées ..	1	600	600	—	—	1	750	100	100	—	—	—	570	—	—	—	—	—	1	450
Chemins de fer .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer vicinaux ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Navigation et aviation .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Télégraphe, téléphone .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways électriques .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autobus .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports non dénommés ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX .....	36	10.896	9.587	25	1.656	19	44.651	29.935	13.713	1	100.000	—	13.652	—	7	3.565	1	1.000	8	9.175

(\*) Coopératives et Unions du Crédit : six sociétés dissoutes au capital minimum de 117.000 francs.

(1) Emprunt Ougrée-Marhayé émis avec option de change en florins P.-B., en francs français ou en francs suisses.

**EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES  
EN SEPTEMBRE 1933.**

II. — Groupement des sociétés anonymes et en commandite par actions selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé (milliers de francs).

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL						Primes d'émission	Apports en nature compris dans les souscr. et augm. de capital	DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL
				Actions				Obligations				Liquid.	Fusions	
	Nom- bre	Mon- tant nominal	Mon- tant libéré	Nom- bre	Capital ancien	Augm. nominale	Mon- tant libéré	Nom- bre	Mon- tant			Montant		

1° Selon le lieu où s'exerce leur activité.

En Belgique.....	36	10.896	9.587	19	44.651	29.935	13.713	1	100.000	—	13.652	3.565	1.000	9.175
En Belg. et à l'étranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au Congo Belge.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL ...</b>	<b>36</b>	<b>10.896</b>	<b>9.587</b>	<b>19</b>	<b>44.651</b>	<b>29.935</b>	<b>13.713</b>	<b>1</b>	<b>100.000</b>	<b>—</b>	<b>13.652</b>	<b>3.565</b>	<b>1.000</b>	<b>9.175</b>

2° Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé.

Jusqu'à 1 million ....	35	7.833	6.524	13	15.001	5.585	4.253	—	—	—	6.092	2.065	1.000	2.425
De plus de 1 à 5 millions	1	3.063	3.063	5	9.650	14.350	7.460	—	—	—	7.560	1.500	—	6.750
De plus de 5 à 10 mill..	—	—	—	1	20.000	10.000	2.000	—	—	—	—	—	—	—
De plus de 10 à 20 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
De plus de 20 à 50 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
De plus de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	—	1	100.000	—	—	—	—	—
De plus de 100 millions.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL ...</b>	<b>36</b>	<b>10.896</b>	<b>9.587</b>	<b>19</b>	<b>44.651</b>	<b>29.935</b>	<b>13.713</b>	<b>1</b>	<b>100.000</b>	<b>—</b>	<b>13.652</b>	<b>3.565</b>	<b>1.000</b>	<b>9.175</b>

**INSCRIPTIONS  
HYPOTHECAIRES (1).**

PÉRIODES	Montants calculés d'après les droits d'inscription perçus (cfr. <i>Moniteur belge</i> )
	<i>milliers de fr.</i>
1931 Moyenne mens...	445.610
1932 Moyenne mens..	338.189
1932 Juillet .....	345.748
Août .....	308.954
Septembre .....	284.203
Octobre .....	294.965
Novembre.....	282.275
Décembre .....	287.323
1933 Janvier .....	281.965
Février .....	247.403
Mars .....	290.008
Avril .....	267.936
Mai .....	307.931
Juin .....	262.910
Juillet.....	267.814
Août .....	288.833
Septembre.....	266.587

**RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES  
D'UTILITE PUBLIQUE A L'EMPRUNT.**

PÉRIODES	ÉMISSIONS PUBLIQUES		OPÉRATIONS BANCAIRES : CRÉDIT COMMUNAL DE BELGIQUE					
	Emprunts directs des pouvoirs publics (2)		Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le paiement de :		Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires (Ouvertures de crédits gagés par les impôts cédulaires et additionnels)	
	en Belgique	à l'étranger	Prélèvem. sur comptes	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem. nets		
	<i>milliers de fr.</i>	<i>millions</i>	<i>milliers de francs</i>					
Année 1931 .....	3.490.000	—	611.375	64.268	304.898	202.164		
Année 1932 .....	4.316.500	fr. fr. 800 fl. P. B. 15	392.311	86.474	334.185	254.259		
1932 Août .....	1.000.000	—	30.676	1.491	26.354	19.564		
Septembre .....	940.000	—	32.975	7.699	31.465	14.625		
Octobre .....	—	fl. P. B. 15	37.329	10.118	26.674	8.670		
Novembre.....	32.000	—	35.578	3.771	27.433	12.112		
Décembre .....	100.000	—	19.497	32.870	39.117	28.569		
1933 Janvier .....	—	—	29.491	2.177	23.524	28.406		
Février .....	—	—	28.108	3.299	21.307	41.221		
Mars.....	—	—	64.464	7.372	25.175	56.791		
Avril.....	—	—	61.498	1.891	20.733	42.677		
Mai .....	—	—	80.251	3.041	27.644	22.455		
Juin.....	200.000	—	76.149	7.996	28.960	14.876		
Juillet.....	—	—	58.049	613	19.171	22.377		
Août .....	215.000	—	105.485	772	24.988	27.483		
Septembre .....	(3)1.500.000	—	76.173	970	21.370	29.155		
Octobre.....	—	—	51.714	3.987	21.142	35.810		

(1) Y compris les renouvellements au bout de 15 ans, qui se montent à environ 1 % du total, mais non compris les hypothèques légales.

(2) Dans les pouvoirs publics, on comprend, outre l'Etat, les provinces et les communes, les organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'eau, le Crédit Communal, etc.

(3) Emprunt à lots 1933, 1 milliard 500 millions de francs, 5 p. c., émis au pair.

**RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES**

Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	Capital versé		Bénéfice total		Perte totale		Solde	Bénéfice distribué aux actionnaires	Dette obligataire	Payement de coupons d'obligat.
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Montant en milliers de francs	En milliers de francs	En milliers de francs	En milliers de francs
Année 1931 .....	7.091	49.385.578	5.014	5.542.880	2.077	1.184.794	4.358.086	3.547.291	9.078.122	510.756
Année 1932 .....	7.130	49.539.473	4.185	3.457.185	2.945	2.047.674	1.409.511	2.447.003	10.476.633	587.650
9 premiers mois 1932	5.612	36.451.396	3.388	2.752.983	2.224	1.386.253	1.366.730	1.936.350	8.137.816	457.092
9 premiers mois 1933	5.553	36.156.011	3.116	2.195.143	2.437	1.492.584	702.559	1.595.125	8.352.574	466.431
1932 Juillet .....	389	5.702.352	208	334.134	181	174.547	159.587	286.295	1.646.561	92.594
Août .....	138	2.011.527	85	96.642	53	83.935	12.707	50.581	653.086	37.631
Septembre ....	261	1.037.184	129	81.333	132	45.813	35.520	53.477	575.965	28.675
Octobre .....	565	4.565.068	298	203.195	267	207.718	— 4.523	133.725	810.512	45.991
Novembre .....	272	3.986.388	148	227.525	124	207.743	19.782	163.695	835.395	43.340
Décembre ....	285	3.321.694	169	218.734	116	173.667	45.067	179.274	692.910	41.227
1933 Janvier .....	121	524.428	61	51.126	60	43.673	7.453	32.644	1.655.596	92.911
Février .....	196	459.156	113	17.313	83	44.979	— 27.666	11.164	642.762	36.913
Mars .....	1.281	5.410.955	755	478.180	526	155.576	322.604	351.524	644.913	34.224
Avril .....	1.563	8.519.547	854	495.648	709	360.585	135.063	338.577	872.700	50.328
Mai .....	1.048	9.272.602	568	626.526	480	363.008	263.518	451.574	900.556	46.964
Juin .....	587	3.447.123	343	179.828	244	169.052	10.776	125.956	722.559	42.244
Juillet .....	375	5.590.906	201	215.830	174	253.742	— 37.912	202.892	1.609.941	90.069
Août .....	133	1.935.311	85	56.454	48	40.641	15.813	27.378	649.906	36.525
Septembre .....	249	995.983	136	74.238	113	61.328	12.910	53.416	653.641	36.253

**ÉMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES**

(Sociétés anonymes et en commandite par actions.)

Tableau rétrospectif (milliers de francs).

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL						ENSEMBLE DES ÉMISSIONS	PRIMES D'ÉMISSION	APPORTS EN NATURE compris dans les souscript. et augm. de capital	ÉMISSIONS NETTES (*)
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré	ACTIONS			OBLIGATIONS		Montant nominal				
				Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré	Nombre					
Année 1931 .....	578	1.396.938	1.057.572	327	5.341.752	2.192.956	1.738.889	70	813.896	4.403.790	241.190	1.774.820	2.076.727
Année 1932 .....	536	1.200.728	960.643	243	1.990.877	710.078	599.394	24	241.251	2.162.057	49.883	1.218.587	632.584
9 prem. mois 1932	376	910.206	720.350	167	1.525.383	487.123	395.393	18	231.400	1.628.729	41.265	890.885	497.523
9 prem. mois 1933	439	392.968	332.999	179	1.701.459	799.536	677.288	19	159.117	1.351.621	137.900	559.169	748.145
1932 Juillet .....	29	127.370	114.843	13	93.575	41.452	13.782	1	15.000	183.822	—	113.807	29.818
Août .....	27	36.795	18.976	13	99.571	28.704	27.574	3	65.300	130.799	—	35.145	76.705
Septembre ..	38	24.875	15.821	8	17.635	12.285	7.405	2	6.350	43.610	25.200	9.121	45.655
Octobre ...	51	156.319	141.684	22	58.257	34.058	31.333	1	5.000	195.377	100	155.995	22.122
Novembre ..	40	18.142	16.144	15	53.789	57.781	53.739	2	1.851	77.774	3.375	49.262	25.847
Décembre ..	69	116.061	82.465	39	353.448	131.116	118.929	3	3.000	250.177	5.143	122.445	87.092
1933 Janvier ....	45	44.309	37.850	14	49.602	21.726	10.282	4	15.142	81.177	—	25.398	37.876
Février ....	49	38.211	30.318	22	55.902	19.427	14.937	2	1.750	59.388	440	31.321	16.124
Mars .....	56	43.741	24.226	23	203.315	72.920	67.104	3	8.250	124.911	—	56.690	42.890
Avril .....	47	21.249	18.040	21	468.352	151.245	83.460	2	975	173.469	127.080	15.885	213.650
Mai .....	65	42.041	35.301	21	182.225	105.667	101.356	1	6.000	153.708	300	35.846	107.111
Juin .....	55	146.553	143.301	32	64.427	63.365	54.088	1	7.500	217.418	—	167.128	37.761
Juillet .....	55	33.520	24.461	20	580.175	313.711	311.608	1	5.000	352.231	10.100	188.649	162.520
Août .....	31	12.448	9.915	7	52.810	21.540	20.740	4	14.500	48.488	—	24.590	20.565
Septembre ..	36	10.896	9.587	19	44.651	29.935	13.713	1	100.000	140.831	—	13.652	109.648

(\*) Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les apports en nature.

**RENDEMENT DES IMPOTS EN BELGIQUE** (d'après le « Moniteur belge »)

1° Recettes fiscales sans distinction d'exercices (non compris les additionnels provinciaux et communaux).

(millions de francs)

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
Année 1931 .....	2.575	2.346	2.528	7.450	—
Année 1932 .....	2.373	2.666	2.634	7.673	—
1932 Juillet .....	169	185	205	559	4.521
Août .....	148	216	190	554	5.075
Septembre .....	91	227	223	540	5.615
Octobre .....	156	276	229	661	6.276
Novembre .....	183	213	207	602	6.878
Décembre .....	219	303	273	795	7.673
1933 Janvier .....	360	192	239	791	791
Février .....	291	174	189	654	1.445
Mars .....	298	212	241	751	2.196
Avril .....	227	220	221	668	2.864
Mai .....	226	271	239	736	3.600
Juin .....	279	241	238	758	4.358
Juillet .....	255	227	238	720	5.078
Août .....	253	263	248	764	5.842
Septembre .....	262	242	249	753	6.595

2° Recettes totales d'impôts effectuées jusqu'au 30 septembre 1933 pour les exercices 1932 et 1933

(non compris les additionnels provinciaux et communaux).

(millions de francs)

	Exercice 1932		Exercice 1933		Septembre 1933	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires (12/12 <sup>es</sup> )	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires (9/12 <sup>es</sup> )	Recettes effectuées pour	
					l'exerc. 1932	l'exerc. 1933
I. Contributions directes .....	2.401	2.552	1.320	2.302	30	232
II. Douanes et accises .....	2.675	2.838	2.025	2.199	—	242
dont douanes .....	1.556	1.550	1.089	1.138	—	143
accises .....	820	916	700	796	—	83
III. Enregistrement .....	2.634	3.178	2.100	2.224	—	249
dont enregistrement et transcr. ..	526	600	404	396	—	35
successions .....	213	250	143	214	—	24
timbre, taxe de transm. ....	1.855	2.282	1.520	1.583	—	186
Total .....	7.710	8.569	5.445	6.726	30	723
Différence (±) par rapport aux évaluations budgétaires .....	— 859		— 1.281			

NOTE. — L'exercice fiscal commence le 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante. Pour les impôts directs, la période de perception dépasse de 10 mois l'année civile; la remise des déclarations par le contribuable et l'établissement des rôles par l'administration prennent, en effet, un certain temps. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à partir de la clôture de l'exercice.

**COURS DES METAUX PRECIEUX A LONDRES.**

DATES	Or		Argent		Rapport  or — argent
	En sh. et p. par once (2) d'or fin	En francs (1) par kg. d'or fin	En deniers par once (2) au titre stand. (222/240)	En francs (1) par kg. de fin	
1931 2 janvier.....	85/1 1/8	23.788,01	14 1/2	365,18	65,14
1932 4 janvier.....	122/2	23.792,34	20 3/8	357,49	66,55
1932 1 <sup>er</sup> septembre.....	118/11	23.895,37	18 7/16	333,77	71,59
3 octobre.....	119/3	23.873,69	17 11/16	319,01	74,84
2 novembre.....	124/3	23.858,52	18 1/16	312,47	76,35
1 <sup>er</sup> décembre.....	127/8 1/2	23.968,29	17 9/16	296,95	80,71
1933 3 janvier.....	123/8	23.935,37	16 1/2	287,70	83,20
1 <sup>er</sup> février.....	121/2 1/2	23.788,37	17	300,58	79,14
1 <sup>er</sup> mars.....	121/11 1/2	23.786,07	17 1/16	299,80	79,34
1 <sup>er</sup> avril.....	120/4 1/2	23.789,30	17 1/4	307,12	77,46
1 <sup>er</sup> mai.....	123/9	23.772,46	20 1/2	354,78	67,01
1 <sup>er</sup> juin.....	122/11	23.982,86	18 7/8	331,78	72,29
3 juillet.....	123/1	23.899,14	18 9/16	324,71	73,60
1 <sup>er</sup> août.....	124/0	23.790,58	17 7/8	308,96	77,—
1 <sup>er</sup> septembre.....	130/8 1/2	23.848,45	18 1/16	296,90	80,32
2 octobre.....	133/5	23.763,52	18 1/2	296,86	80,05
2 novembre.....	133/3	23.871,73	18 9/16	299,59	79,68

(1) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation.  
 (2) L'once troy = 31,103481 grammes.

**Banque Nationale de Belgique**

Moyennes annuelles et mensuelles des situations hebdomadaires.  
 (milliers de francs).

DATES	ENCAISSE		Portefeuille effets sur la Belgique et sur l'étranger	Avances sur fonds publics	Bons et annuités du Trésor belge (Loi du 27-12-1930)  (1)	Billets en circulation	COMPTES COURANTS		Total des engagements à vue
	Or	Traites et disponibi- lités-or sur l'étranger					Particuliers	Trésor	
Année 1931.....	8.883.145	3.129.917	4.076.300	209.064	1.455.926	16.740.648	1.007.997	146.981	17.895.626
Année 1932.....	12.842.935	—	4.083.543	323.763	1.613.428	18.303.675	786.707	168.650	19.259.032
1932 Août.....	13.109.016	—	3.407.107	303.978	1.835.358	18.365.747	634.869	113.649	19.114.265
Septembre.....	12.979.219	—	3.307.735	315.910	1.835.358	18.250.958	565.440	94.224	18.910.622
Octobre.....	13.031.609	—	3.483.893	274.987	1.835.358	18.271.522	787.116	37.723	19.096.361
Novembre.....	13.058.980	—	3.440.315	318.287	1.835.358	18.206.568	735.666	181.116	19.123.350
Décembre.....	12.974.597	—	3.476.767	359.279	1.832.358	18.182.424	700.184	234.591	19.117.199
1933 Janvier.....	13.013.846	—	3.809.509	229.794	1.813.918	18.190.661	974.953	194.437	19.360.051
Février.....	13.093.800	—	3.887.220	206.336	1.813.918	17.761.397	1.316.433	410.801	19.488.631
Mars.....	13.295.867	—	3.983.526	228.319	1.813.918	17.741.458	1.424.695	618.087	19.784.240
Avril.....	13.354.858	—	3.931.833	272.471	1.813.918	18.134.356	1.473.616	221.853	19.829.825
Mai.....	13.373.082	—	3.803.628	294.782	1.813.918	18.073.282	1.463.753	203.697	19.740.732
Juin.....	13.368.541	—	3.625.747	291.954	1.808.918	17.914.249	1.406.839	234.138	19.555.226
Juillet.....	13.424.703	—	3.703.155	297.113	1.776.434	18.112.654	1.414.301	150.364	19.677.319
Août.....	13.459.412	—	3.757.197	274.655	1.776.434	17.999.249	1.293.186	453.925	19.746.360
Septembre.....	13.519.220	—	3.795.306	298.106	1.776.434	17.547.081	1.407.937	927.083	19.882.101
Octobre.....	13.547.193	—	3.762.399	334.140	1.776.434	17.319.290	1.817.277	784.956	19.921.523

(1) Comprend en outre, depuis le 28 juillet 1932, les titres d'obligations du Trésor belge (loi du 19-7-1932).

---

Anc. Et. d'Imp. Th. DEWARICHET  
J., M., G. et L. Dewarichet, frères et  
sœurs, soc. en nom coll., 16, rue du  
Bois-Sauvage. Bruxelles. Tél. 17.88.12

---